



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

**14<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 6 octobre 2009, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Treki ..... (Jamahiriya arabe libyenne)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Catastrophes naturelles en Indonésie, aux Philippines et au Samoa

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de passer à la question inscrite à notre ordre du jour ce matin, je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, exprimer nos condoléances aux Gouvernements et aux citoyens de l'Indonésie, des Philippines et du Samoa suite à la tragédie des récentes catastrophes naturelles, qui ont fait tant de victimes et de dégâts matériels.

Je forme également le vœu que la communauté internationale fera preuve de solidarité et répondra promptement et généreusement à toutes les demandes d'assistance.

### Point 107 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/64/1)

**Le Président** (*parle en arabe*) : Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/64/1) à l'Assemblée générale au cours de la 3<sup>e</sup> séance plénière, le 23 septembre 2009.

**M. Lidén** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le

Monténégro, la Serbie, l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

Je remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1).

L'Union européenne voudrait redire qu'elle est déterminée à relever les multiples défis auxquels nous sommes confrontés grâce à un multilatéralisme efficace. Nous avons besoin de la large légitimité que donne à l'ONU sa large assise pour fonder les actions et normes internationales et coordonner nos efforts. L'ONU devra, quant à elle, s'adapter pour maintenir sa pertinence et être à même de faire face aux questions auxquelles nous sommes confrontés.

Les changements climatiques se sont révélés l'un des plus grands défis de notre génération, et 2009 est une année cruciale. C'est également une année d'espoir et de chances à saisir. L'Union européenne ira à Copenhague en décembre déterminée à parvenir à un accord mondial sur le climat global, juste et ambitieux. Selon les données scientifiques, l'augmentation des températures mondiales ne doit pas dépasser les 2 °C. Pour atteindre cet objectif, les émissions mondiales doivent être réduites d'au moins 50 % d'ici à 2050. C'est possible, mais il faut pour cela que tous les pays contribuent et coopèrent. Les pays développés doivent montrer l'exemple de la réduction d'émissions. Les engagements souscrits par l'Union européenne demeurent. L'Union est également disposée à contribuer équitablement au financement et à l'appui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des efforts déployés par les pays en développement pour s'adapter et atténuer leurs émissions.

L'Union européenne se félicite de la direction éclairée donnée par le Secrétaire général, qu'elle félicite de son initiative d'organiser un Sommet sur les changements climatiques, où les dirigeants du monde ont montré une détermination unanime pour sceller accord ambitieux à Copenhague.

En réunissant les acteurs du développement mondiaux autour de la réalisation des mêmes objectifs, les objectifs du Millénaire pour le développement jouent un rôle unique de stimulation des progrès en matière de développement. L'Union européenne trouve très encourageants les rapports faisant état de progrès concrets dans la réalisation des objectifs relatifs au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose. Nous sommes profondément préoccupés, en revanche, par les revers enregistrés dans de nombreux autres domaines, l'objectif 5 relatif à la mortalité maternelle étant, hélas, le plus notoire.

L'année 2015 approche rapidement. Pour atteindre les objectifs, nous devons accélérer tous les efforts, nationaux et internationaux, régionaux et individuels, gouvernementaux et non gouvernementaux, au Nord et au Sud. Le rôle de l'ONU en matière de développement est à cet égard central, et l'Union européenne continuera à appuyer ses travaux.

L'ONU est particulièrement bien placée pour mener des efforts de bons offices en matière de diplomatie préventive dans le monde. Nous appuyons le renforcement continu des capacités de l'ONU dans ce domaine, grâce, notamment, au Groupe de l'appui à la médiation. L'Union européenne est actuellement en train de développer des capacités similaires et envisage avec plaisir une coopération étroite avec l'ONU et les organisations régionales à l'avenir.

L'Union européenne appuie en outre les objectifs de l'initiative Alliance des civilisations s'agissant de contribuer à la compréhension mutuelle entre les nations.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent à la croisée des chemins. Le document intitulé « Un partenariat renouvelé : définir un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » jette les bases d'une réflexion stratégique sur le rôle et les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. Comme le Secrétaire

général l'a indiqué dans son rapport, les défis auxquels sont actuellement confrontées les forces de maintien de la paix sont sans précédent de par leur magnitude, leur complexité et les risques encourus. Il est donc crucial de poursuivre le processus de formation des partenariats et de partage de la charge en vue de trouver les meilleures solutions collectives aux conflits régionaux et mondiaux. L'Union européenne est attachée à un partenariat solide et étroit avec l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix. Nous continuons à participer aux opérations de maintien de la paix dirigées ou mandatées par l'Organisation des Nations Unies. Les États membres de l'Union européenne y contribuent à concurrence d'environ 40 % du budget du maintien de la paix. Le transfert récent des responsabilités entre les deux organisations au Tchad et au Kosovo souligne la collaboration étroite qui existe entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Une coopération efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations régionales, en particulier l'Union africaine, est vitale pour améliorer l'efficacité des efforts de maintien de la paix.

L'Union européenne attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous devons veiller à ce que ces résolutions soient suivies d'actions concrètes.

L'Organisation des Nations Unies a pris des mesures importantes ces dernières années afin d'adopter une démarche plus systématique en matière de consolidation de la paix après les conflits. La Commission de consolidation de la paix s'est avérée un mécanisme important pour mobiliser un soutien politique et financier, ce qui permet de se concentrer sur les priorités essentielles. Nous devons continuer à prendre des mesures pour améliorer la coordination conjointe des politiques et des activités, que ce soit au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou sur le terrain.

Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la lutte contre le terrorisme, ainsi que le désarmement et la non-prolifération étaient les deux domaines où l'Organisation des Nations Unies devrait réellement obtenir des résultats tangibles. L'Union européenne félicite l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour son travail et souhaite voir d'autres mesures prises en vue d'améliorer la cohérence de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies en

matière de lutte contre le terrorisme, y compris la mise au point d'une convention globale sur le terrorisme. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, on assiste à un élan encourageant et croissant en matière de contrôle des armes et de désarmement sur le plan mondial. Au cours de l'année prochaine, nous aurons l'occasion de revitaliser les activités multilatérales sur ces questions. L'Union européenne est très attachée à la réussite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

En même temps, nous continuons à être confrontés à des défis importants liés à la prolifération. Nous continuerons à mener une action résolue contre eux. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne l'importance cruciale d'un respect total et immédiat des résolutions du Conseil de sécurité.

L'un des principaux objectifs qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies était de réaliser la coopération internationale en développant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En dépit des progrès qui ont été faits, comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général, il reste encore beaucoup à faire. Pour que l'Organisation des Nations Unies devienne plus efficiente, il faut faire une place aux droits de l'homme dans tous les domaines d'action de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne continuera à œuvrer afin que les droits de l'homme restent au premier plan des activités de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons de ce qui a été déjà accompli par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives et nous nous attendons à recevoir des informations supplémentaires sur ses activités et à le voir établir plus de contacts avec les États Membres.

L'Union européenne tient à dire sa reconnaissance aux Conseillers spéciaux du Secrétaire général et bien entendu au Secrétaire général lui-même, pour le rapport très utile consacré à la mise en œuvre de la responsabilité de protéger (A/63/677), qu'elle soutient fermement. L'Union européenne se réjouit en particulier à la perspective de recevoir d'autres propositions du Secrétaire général en vue du renforcement du système d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies, comme le préconise le rapport. L'Union européenne est prête à contribuer aux efforts qui seront déployés à l'avenir.

La résolution 63/311, sur la cohérence du système des Nations Unies, qui a été adoptée par l'Assemblée générale le dernier jour de sa soixante-troisième session, permettra à l'Assemblée générale de prendre d'autres mesures afin d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'avoir un réel effet sur la situation de ceux qui sont dans le besoin. Le soutien ferme et unanime exprimé par l'Assemblée générale dans cette résolution en faveur de la mise en place d'une entité composite sur la parité des sexes dirigée par un Secrétaire général adjoint revêt une importance particulière. L'Union européenne est prête à collaborer avec les autres États Membres pour mettre au point les derniers détails relatifs à cette entité. Nous sommes confiants que ce processus peut être rapide.

Pendant la présente session de l'Assemblée générale, l'Union européenne est prête à contribuer de manière constructive à la réalisation de nouveaux progrès dans d'autres domaines relatifs à la cohérence du système des Nations Unies. L'amélioration des structures de gouvernance et des modalités de financement des activités de développement de l'Organisation des Nations Unies est essentielle si l'Organisation veut être un partenaire efficace des pays en développement. S'agissant du principe « Unis dans l'action », nous encourageons le Secrétaire général à faire procéder le plus tôt possible à l'évaluation indépendante des huit projets pilotes.

Un certain nombre de mesures importantes ont été prises l'année dernière dans le cadre de la réforme de la gestion des ressources humaines. L'Union européenne va continuer à appuyer les efforts de modernisation et de réforme de l'Organisation. En même temps, nous devons veiller, particulièrement en cette période de crise économique mondiale, à ce que les ressources de l'Organisation soient utilisées de la manière la plus efficace et la plus efficiente, sans qu'elle soit entravée dans l'exécution de ses mandats. À cet égard, nous examinerons avec attention les propositions relatives au budget et à la réforme présentées aux États Membres.

L'Union européenne souhaite qu'il soit procédé cet automne à une modification du barème des quotes-parts. L'Union européenne croit fermement, en effet, qu'un partage plus équitable et plus équilibré des responsabilités budgétaires est essentiel au fonctionnement efficace de l'Organisation.

Enfin, au nom de l'Union européenne, je tiens à remercier le Secrétaire général et son personnel et à

leur exprimer notre reconnaissance pour l'engagement dont ils font preuve et pour leurs réalisations dans le cadre de l'exécution du mandat que nous leur avons confié. Ils peuvent compter sur tout le soutien de l'Union européenne.

**M. Ali** (Malaisie) (*parle en anglais*): Nous vivons une période de changement. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Organisation et l'ensemble de la communauté internationale ont traversé une des périodes les plus sombres de l'histoire économique mondiale. En même temps que nous nous remettons des effets de cette crise mondiale, nous apprenons à changer notre manière de travailler. Il est évident qu'il y a davantage de coopération entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies, et l'Organisation elle-même a appris que ce n'est qu'en s'adaptant au changement qu'elle peut conserver sa validité, ce qui est important pour une organisation vieille de plus de 60 ans.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/64/1) évoque le processus d'adaptation par lequel est passée l'Organisation l'année dernière et les années précédentes. Nous saluons à cet égard les efforts constants déployés par le Secrétaire général dans ce processus. Toutefois, la réforme du système des Nations Unies en tant qu'organisation ne devrait pas être un projet isolé qui ne requiert que l'approbation du Chef de l'administration de cette organisation.

Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent aussi avoir leur mot à dire sur les activités du Secrétariat et des autres organes, entités, agences et programmes des Nations Unies, surtout quand ces réformes impliquent la création de nouveaux mandats ou l'élargissement des mandats existants. Le Secrétariat devrait également faire preuve de retenue quand il s'agit de proposer et de lancer des activités qui pourraient nuire à l'activité de l'Organisation, en particulier quand les États Membres n'ont pas été consultés.

Cette année, après plusieurs années de débats sur cette question au sein des États Membres, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a été finalement institutionnalisée officiellement; elle dépendra de la direction du Département des affaires politiques. Pendant les quatre ans qui ont suivi sa création par le Secrétaire général, en 2005, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pouvait à sa guise créer les groupes de travail souhaités. Les neuf groupes de

travail qu'elle a ainsi mis en place n'avaient donc reçu aucun mandat des États Membres. Cela nous a paru particulièrement préoccupant, ainsi qu'à beaucoup d'autres pays du monde en développement. Pour l'État Membre que nous sommes, voir des groupes de travail n'ayant ni mandat ni approbation s'occuper de la question du terrorisme, dont le contenu politique et la récurrence à l'Organisation des Nations Unies sont particulièrement importants, est tout simplement incompréhensible.

Pour un pays en développement comme la Malaisie, en particulier, la pratique consistant à nommer des responsables au sein même du système des Nations Unies est préoccupante. La nomination de conseillers auprès du Secrétaire général et d'autres personnes à des postes de haut niveau semble trop souvent relever exclusivement des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les autres États Membres ne sont informés d'une nomination que lorsque c'est chose faite. Si nous ne remettons pas en question la prérogative du Secrétaire général de nommer les membres de son équipe, un plus grand effort de transparence, de consultation et de dialogue contribuerait à améliorer considérablement le caractère intégrateur qui est dans l'esprit de l'ONU.

En tant qu'organisation universelle, l'ONU est bien placée pour jouer un rôle moteur dans l'étude de l'impact et des conséquences des événements par la collecte d'informations. Mais avant que le système ne soit fixé une bonne fois pour toutes, nous saluons les efforts déployés récemment par le Secrétaire général pour informer les États Membres de la mise en œuvre éventuelle du Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts, qu'il a proposé de mettre en place. Nous pensons que d'autres délibérations sont nécessaires en vue d'affiner le dispositif tout en veillant à l'utilisation optimale des ressources de l'Organisation et en garantissant que ses fonctions centrales ne soient pas compromises.

La Malaisie se félicite de la création du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies dans le cadre du nouveau système de justice de l'Organisation. Après quelques contretemps, le Tribunal du contentieux administratif a pu se réunir au cours de l'été 2009, et jusqu'à la semaine dernière encore, il tenait des réunions. Pour que les États Membres puissent évaluer l'efficacité du nouveau système de justice, un rapport devrait bientôt être établi sur les travaux du Tribunal du contentieux administratif.

Pour beaucoup d'hommes et de femmes dans le monde, l'ONU est un symbole d'espoir. L'Organisation a toujours joué un rôle central dans les domaines du maintien de la paix et du développement. À cet égard, l'année écoulée n'a pas été différente. En un sens, il est encourageant de noter que, en dépit de la contraction de l'économie mondiale, l'engagement de l'Organisation dans ces deux domaines n'a pas diminué. Tant dans le maintien de la paix que dans le développement, l'Organisation a en fait augmenté ses allocations budgétaires.

Toutefois, dans un contexte de diminution des allocations de fonds, les dépenses consacrées par l'ONU aux seules opérations de maintien de la paix sont tout simplement colossales. Cette année, les prévisions de dépenses pour le maintien de la paix devraient ainsi passer de 5,3 milliards de dollars fixés il y a près d'un an à 7,8 milliards de dollars. Ce chiffre représente plus de la moitié du budget total du Siège de l'Organisation, soit 13,9 milliards de dollars, et ne comprend pas les près de 600 millions de dollars qu'il faudra prendre sur le budget du Siège de l'Organisation. Si la Malaisie est tout aussi désireuse que les autres États Membres d'avoir des forces de maintien de la paix sur le terrain, il nous faudra cependant évaluer avec soin chaque mission de maintien de la paix, ainsi que la viabilité des missions en cours qui doivent évoluer du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Il faut mettre fin à la pratique consistant à grouper tous les fonds destinés au maintien de la paix pour les soumettre à l'approbation des États Membres sans procéder à une analyse critique du besoin que l'on a de telle ou telle mission.

Comme l'ONU a montré qu'elle pouvait travailler en coopération avec des partenaires régionaux tels que l'Union européenne et l'Union africaine, ce serait peut-être là un moyen de contrôler les coûts gigantesques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela permettrait également aux partenaires régionaux de prendre en charge dans une certaine mesure le maintien de la paix et de la sécurité dans leur région, l'ONU restant disponible pour apporter son appui technique et stratégique.

La crise économique mondiale a quelque peu freiné l'élan de la communauté internationale vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en général, et en particulier l'élimination de la pauvreté. L'estimation de l'ONU selon laquelle plus de 100 millions de personnes sont retombées dans la pauvreté extrême donne pour le

moins à réfléchir. L'Organisation va devoir travailler deux fois plus pour réaliser la promesse faite par le Secrétaire général envers les plus démunis.

Mais l'Organisation, en coordonnant son action avec d'autres entités et en coopérant avec elles, a bien réagi face aux catastrophes internationales. Stimulée par le succès de ses initiatives de réforme de 2006, elle est à saluer pour ses efforts de mobilisation de toutes les ressources dont elle dispose pour mener des opérations humanitaires rapides et efficaces. Mais elle ne doit pas se reposer sur ses lauriers. L'augmentation des fonds destinés aux opérations humanitaires par les États Membres en 2008 doit être égale cette année et l'année prochaine afin que l'assistance humanitaire fournie par l'ONU dans le monde entier puisse se poursuivre.

À ce stade, je tiens à exprimer les condoléances de mon gouvernement et de notre peuple au peuple indonésien à la suite du séisme dévastateur qui a frappé l'île de Sumatra dernièrement. Je crois comprendre qu'une équipe de l'ONU sera à Padang ce vendredi pour évaluer la situation et déterminer l'importance de l'aide humanitaire nécessaire au cours des semaines et des mois à venir. Je voudrais également présenter nos condoléances au Samoa et aux Philippines pour les dégâts et les victimes qu'ont faits respectivement le tsunami et le cyclone.

Le 24 septembre 2009, l'ONU a fait un pas important face à la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le sommet du Conseil de sécurité, notamment a mis la question sur le devant de la scène internationale. C'est plus que jamais le moment de tirer profit de l'attention que suscite cette question. Le Secrétaire général doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir cette question à l'ordre du jour, tout en instaurant un environnement propice permettant aux États Membres de continuer à progresser dans son examen. Il faut espérer que la récente accélération imprimée par l'Organisation dans ce domaine permettra de hâter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les changements climatiques sont une autre question importante où le Secrétaire général n'a pas hésité à agir. Chaque année, le problème devient de plus en plus grave. La session de cette année à Copenhague doit déboucher sur des résultats tangibles. Comme il se doit, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est la principale instance qui examine la question des

changements climatiques. Toutes les autres réunions tenues en dehors de la CCNUCC doivent compléter le travail de la Convention, et non faire double emploi. L'Organisation dans son ensemble a été en mesure d'aider les gouvernements nationaux à mettre en œuvre les accords sur les changements climatiques. Nous saluons l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement à cet égard avec le lancement de l'Initiative pour une économie verte et du Nouveau Pacte vert mondial annoncés à Pittsburgh en septembre 2009. C'est le type d'accord que l'ONU devrait toujours tenter de sceller.

Alors que les grandes commissions s'appêtent à commencer leurs travaux au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, la Malaisie note que le budget de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011 sera négocié cette année. Compte tenu de la difficile situation économique actuelle, nous demandons aux États Membres de fournir, en temps voulu, les ressources nécessaires au fonctionnement des opérations de l'ONU. Nous exhortons l'Organisation à déterminer quels sont ses domaines d'activité prioritaires et à allouer les ressources en conséquence. Il faut rogner les dépenses, mais pas aux dépens des tâches essentielles de l'ONU.

Enfin, conformément au rapport du Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/63/959), il faut accroître la visibilité de l'ONU et de l'Assemblée générale elle-même. Le Département de l'information doit poursuivre avec ténacité ses efforts en vue de générer une plus grande couverture médiatique des questions examinées à l'Assemblée générale. Comme l'ONU ne doit pas rester isolée, la Malaisie se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de rallier certains segments de la société par le biais de programmes tels que le Pacte mondial et le récent « Academic Impact ». Les démarches multipartites sont désormais la norme. Il faut appuyer tous les efforts qui font avancer les causes qui sont chères aux États Membres.

La délégation malaisienne est prête à renforcer les capacités de l'Organisation afin qu'elle puisse fonctionner de manière effective et efficace et assurer ainsi sa tâche, à savoir répondre aux besoins des peuples les plus nécessiteux.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour

son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1) et pour le message qui en ressort clairement, quant à la nécessité, face aux défis gigantesques que notre monde doit affronter, d'un renforcement de notre action collective multilatérale, en son centre et de l'ONU.

Cependant, malgré les efforts inlassables que déploie le Secrétaire général pour rehausser la crédibilité de l'Organisation en établissant des plans de réforme et de revitalisation afin qu'elle remplisse mieux ses fonctions, la mesure dans laquelle l'ONU réussira à s'acquitter de ses tâches avec l'efficacité, l'efficience et l'intégrité nécessaires dépendra de la volonté politique des États Membres et de l'appui qu'ils apporteront au Secrétaire général pour lui permettre d'accomplir son travail le mieux possible. Le rapport de cette année indique que face aux défis que nous rencontrons une action multilatérale s'impose au niveau mondial qui tire parti des forces de tous les pays et de ce qu'ils apportent par leurs contributions respectives à l'action collective internationale.

Le rapport place à juste titre les activités de développement au premier plan, ce qui montre que la crise financière mondiale et le ralentissement économique qui l'accompagne ont entraîné une pénurie de ressources, sans lesquelles la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'est pas possible, ce qui va donc nous obliger à redoubler d'efforts, jusqu'à la date d'échéance de 2015. Il est donc extrêmement important que le Secrétaire général soumette à la conférence d'examen des objectifs, en 2010, des propositions concrètes pour tous les domaines du développement, en particulier le développement social, qui ne bénéficie pas pour l'instant d'un soutien. Je voudrais aussi me féliciter de ce que dit le rapport sur l'intention de créer au sein du système des Nations Unies une stratégie globale de réponse aux crises, ainsi qu'un système d'alerte rapide mondial permettant de déterminer lors d'une crise quelles seront les conséquences potentielles et de recenser les groupes les plus vulnérables. Il va falloir que les États Membres s'attèlent à cet objectif et mettent en place le mécanisme approprié.

Cela contredit l'affirmation des pays développés selon laquelle la crise financière et économique mondiale justifie l'abandon des engagements pris en matière de financement du développement. Au contraire, du point de vue des pays en développement, non seulement la crise en cours a rendu encore plus importante la tenue des engagements des pays développés en matière de développement, mais en

outre, les contributions financières doivent être revues à la hausse pour aider les pays en développement à surmonter les répercussions de cette crise, sans parler des autres qu'ils traversent. C'est particulièrement vrai s'agissant des engagements envers l'Afrique, dont un grand nombre restent encore à honorer, ce qui remet en question la capacité de la plupart des pays du continent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

De plus, nous partageons l'opinion du Secrétaire général quant au fait que 2009 doit marquer la prise en mains des problèmes de changement climatique. Le Secrétaire général a déployé d'immenses efforts pour influencer sur l'action internationale à ce sujet, par le biais, notamment, du très récent sommet qu'il a organisé avec succès au début de la soixante-quatrième session. Il faut s'inspirer de tous ces efforts pour parvenir, lors de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, au mois de décembre, à un nouvel accord qui garantisse l'unité de la communauté internationale sur cette question.

La délégation égyptienne est d'accord avec l'avertissement contenu dans le rapport du Secrétaire général sur le risque que la dégradation de la situation économique entraîne des tensions politiques et l'exacerbation des crises internes, et menace ainsi la stabilité de l'Afrique. Nous sommes également d'avis qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les efforts de l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement pacifique des différends et de la consolidation de la paix après les conflits. L'année dernière, l'Assemblée générale a d'ailleurs adopté les propositions du Secrétaire général visant à accroître le rôle du Département des affaires politiques dans le domaine de la diplomatie préventive (voir résolution 63/261).

Nous devons aussi nous pencher sur la réforme des opérations de maintien de la paix, à la lumière, en particulier, des résultats positifs de la séparation opérée entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Pour ce faire, une étude approfondie des initiatives destinées à promouvoir et à renforcer l'efficacité du rôle de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix est nécessaire, sur la base du document officiel « Nouvel horizon », ainsi que des vues et des suggestions des États Membres, elle devra se faire dans une atmosphère de transparence et de franchise soucieuse des intérêts de toutes les parties : pays hôtes, fournisseurs de contingents comme pays donateurs.

De même, l'Égypte appuie fermement le rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière de promotion de la paix et de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit, notamment en Afrique. Nous nous félicitons également de la priorité accordée par la Commission à la définition du cadre stratégique général fixé par les autorités nationales de chaque pays en coordination et en coopération avec l'ONU, et la Commission elle-même. À cet égard, il est nécessaire à notre avis d'envisager un certain nombre de mesures spécifiques au cours de l'examen complet, en 2010, des travaux de la Commission, parmi lesquelles les plus importantes sont : le renforcement du principe d'appropriation nationale d'un processus à toutes les étapes de la consolidation de la paix; l'affirmation et le développement des relations institutionnelles entre la Commission et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social; enfin, le développement des relations entre la Commission et toutes les parties prenantes au niveau des pays, y compris les organisations non gouvernementales et la société civile. Nous devons veiller également à ce que l'Assemblée générale continue d'appuyer et de renforcer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et fournisse à la Commission les postes et les ressources financières dont elle a besoin pour tenir ses réunions et réaliser ses tâches, notamment les visites sur le terrain, ainsi que pour soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix.

Il ne fait aucun doute que les catastrophes naturelles qui ont frappé les Philippines, l'Indonésie, le Samoa, les Samoa américaines et d'autres endroits soulignent l'importance d'une amélioration constante du rôle de l'ONU dans l'acheminement de l'aide humanitaire, et ce de manière à en accroître l'efficacité dans les pays touchés par les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme. Cela passe, en particulier, par le renforcement des capacités institutionnelles des pays afin de les aider à agir efficacement et avec succès. Ce processus doit comprendre en premier lieu une étape préventive permettant aux pays d'améliorer leurs systèmes de prévisions, d'alerte rapide et de préparation, puis une aide destinée à atténuer les conséquences de la catastrophe, à entreprendre la reconstruction et à passer de la phase des secours à celle du développement.

Malgré les mesures prises dans le cadre multilatéral pour promouvoir le respect des droits de l'homme et les réformes radicales entreprises illustrées par la création du Conseil des droits de l'homme et

l'introduction du mécanisme d'examen périodique, certains essaient encore de politiser les questions des droits de l'homme, en se servant de critères sélectifs et de deux poids, deux mesures comme prétexte pour intervenir dans les affaires internes des pays, en contravention avec la Charte des Nations Unies. Nous attendons donc avec intérêt un renforcement du rôle du Conseil des droits de l'homme, à la lumière de l'évolution enregistrée depuis l'accord sur la structure institutionnelle du Conseil. Nous attendons aussi une évaluation complète des travaux du Conseil, en 2011, qui permettra de le renforcer afin qu'il soit à même d'endosser le rôle de fond qu'on attend de lui, en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette évaluation devrait également mettre fin à toute tentative visant à imposer des concepts ou des normes spécifiques, ou à faire passer les considérations politiques et civiques avant les considérations économiques, culturelles et sociales, en consacrant cependant l'attention nécessaire au droit au développement, pierre angulaire des efforts de renforcement des capacités et de promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Alors que nous nous félicitons des efforts entrepris par le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, nous voudrions signaler que la prudence s'impose puisque ce noble concept est encore actuellement davantage une théorie qu'une réalité concrète. Il faudra davantage d'implication des institutions universitaires, culturelles et médiatiques pour lutter contre les idées fausses et les stéréotypes et promouvoir les concepts de tolérance, de coexistence pacifique et de respect envers les spécificités culturelles.

Dans le cadre du processus de réforme et de développement lancé lors du Sommet mondial de 2005, l'Égypte a participé efficacement aux consultations sur la responsabilité de protéger, mise en avant dans les paragraphes 138 et 139 du Document final du Sommet (résolution 60/1). Nous avons hâte poursuivre ce dialogue constructif en vue d'élaborer une approche commune sérieuse et objective, de surmonter les craintes et d'affirmer que les concepts d'alerte rapide et de renforcement des capacités sont des fondements principaux de cette responsabilité, sans politisation ni politique de deux poids deux mesures.

Ensemble, au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, nous sommes parvenus à avancer vers un objectif commun important et essentiel, à savoir l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes, pour leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux et de réaliser leur potentiel créateur. Nous espérons que cet élan positif se poursuivra à la soixante-quatrième session.

Dans le cadre du processus intergouvernemental visant à l'examen des recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (voir A/61/583) et de sa présidence du Mouvement des pays non alignés, l'Égypte a contribué, par le biais du Comité mixte de coordination et du Groupe des 77 et de la Chine, de même que ses partenaires des pays développés, à ce que la résolution 63/311 soit adoptée à l'unanimité. Cela a constitué un pas en avant vers le renforcement qualitatif du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes au sein du système des Nations Unies et vers le renforcement requis et nécessaire des systèmes financier et de gouvernance. Cela signifie également que les questions liées aux modes de fonctionnement et au programme Unité d'action des Nations Unies continueront de faire l'objet de l'attention voulue. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos efforts conjoints en la matière au cours de la soixante-quatrième session.

Il nous reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne deux questions liées entre elles en même temps qu'à de nombreux aspects de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, à savoir, la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale et la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité. Le but de ces volets de la réforme est de rétablir l'équilibre institutionnel qui fait actuellement défaut dans les organes principaux de l'Organisation. Ce déséquilibre conduit à la perte des caractéristiques constitutives et de l'identité fondamentale de l'Organisation en tant que moteur de l'action internationale multilatérale.

Dernier point, mais non le moindre, l'Égypte salue les initiatives récentes à l'origine d'une dynamique favorable en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous convenons avec le Secrétaire général que le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a retrouvé une partie de la dynamique perdue en 2005, ce qui pourrait contribuer au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Pour concrétiser ces attentes, il faudra toutefois renforcer la crédibilité du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires en parvenant à son observation universelle, par l'adhésion de tous les pays, sans exception. Il ne faut pas, en effet, laisser s'instaurer un état de fait discriminatoire qui assujettirait les États Membres non dotés de l'arme nucléaire à de nouveaux engagements et contraintes tout en permettant aux pays qui ne sont pas parties au Traité de développer en toute liberté leurs programmes d'armement nucléaire, ce qui reviendrait à imposer un nouvelle réalité nucléaire en dehors du cadre du Traité.

À cet égard, nous espérons que le Secrétaire général ferait mention dans son rapport de l'ambiguïté des capacités nucléaires d'Israël, qui constituent une exception inacceptable au Moyen-Orient, notamment parce que la prorogation indéfinie, en 1995, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'accompagnait de dispositions et de mesures spécifiques à prendre pour faire face à la situation au Moyen-Orient qui n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Je réaffirme donc que le succès de la Conférence d'examen de 2010 dépendra avant tout de la mise en œuvre des dispositions associées à la prorogation indéfinie du Traité, et en particulier de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence. L'Égypte fera tout son possible pour favoriser la mise en œuvre équilibrée de cet accord, pour appuyer le régime de non-prolifération et les initiatives lancées à cet égard.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise salue le rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Je saisis cette occasion pour adresser mes remerciements à M. Ban Ki-moon, auquel nous sommes reconnaissants pour sa diligence et les résultats remarquables obtenus au cours de l'année écoulée.

La mondialisation économique qui s'accroît et l'évolution rapide des sciences et technologies ont contribué à renforcer encore l'interdépendance entre les pays et les régions du monde. Tous les pays constatent une imbrication de plus en plus étroite de leurs intérêts et de leurs destinées. Nul ne peut échapper aux défis épineux engendrés par la crise financière et économique, les changements climatiques et la nécessité de garantir la sécurité en matière d'alimentation, d'énergie, de ressources et de santé publique. Et nul ne peut relever ces défis de manière individuelle. Face à ces perspectives et à ces difficultés

sans précédent, nous devons choisir le multilatéralisme, favoriser la démocratisation des relations internationales et renforcer la coordination et la coopération mondiales.

Outre l'absence de progrès substantiels et un manque alarmant de ressources pour le développement, les pays en développement doivent faire également face à l'heure actuelle, à des nouvelles difficultés économiques au niveau national et à une dégradation de la conjoncture générale en matière de développement, en raison de la crise financière internationale. Cette crise a nui de manière considérable à leurs efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Si les pays en développement ne sont pas responsables de l'apparition de cette crise, ils en sont les principales victimes. Dans le cadre de l'action menée pour faire face à la crise financière internationale, nous devons également prendre en considération la crise sans précédent du développement. Toute action entreprise en réponse à la crise financière doit donc tenir compte de la nécessité du développement, et en particulier des préoccupations spécifiques des pays les moins avancés et des États africains.

L'Organisation des Nations Unies doit accroître sa contribution au développement, jouer un rôle plus important dans la réponse apportée à la crise financière et aux besoins de développement, et œuvrer sans relâche pour créer un environnement international propice au développement des pays en développement, si elle veut que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans les délais fixés. Le succès de la Conférence de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, organisée durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, a démontré le rôle notable de l'Assemblée dans la réponse à apporter à la crise financière. La Chine appuie la mise en œuvre intégrale de mesures visant à donner suite aux conclusions de la Conférence.

Les changements climatiques touchent les intérêts communs de tous les pays, en particulier ceux liés au développement des pays en développement et au bien-être de leurs populations. Au cours du récent Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques, le Président chinois, M. Hu Jintao, a fait part de la position de notre pays sur la question des changements climatiques et a annoncé un ensemble de mesures que

la Chine prendra à cet égard. En tant que pays le plus peuplé du monde en développement, la Chine rencontre toujours de nombreuses difficultés qui entravent ses efforts de développement.

Notre pays accorde néanmoins une grande attention à la question des changements climatiques. Nous comptons ainsi travailler en collaboration avec d'autres pays; adopter une approche responsable de la question; respecter la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y afférent, qui sont la principale voie dont nous disposons pour lutter contre les changements climatiques; nous adhérons au principe des responsabilités communes mais différenciées et au mandat de la feuille de route de Bali, et nous contribuerons activement à favoriser le succès de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague.

Si la situation globale en matière de sécurité internationale est stable, certains conflits de longue date demeurent non résolus, et des conflits régionaux continuent d'exploser de manière sporadique. La crise financière et économique a aggravé les problèmes sociaux existant dans certains pays et a entraîné de nouveaux conflits sociaux, voire des troubles politiques.

La lutte internationale contre le terrorisme continue se heurter à des difficultés considérables. Les pirates somaliens constituent une nouvelle menace à la sécurité dans le secteur de la navigation internationale. Dans certains pays et régions tels que le Moyen-Orient, le Darfour, la corne de l'Afrique, l'Iraq et l'Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans le maintien de la paix et la reconstruction après les conflits.

À la demande des pays et organisations régionales concernés, l'ONU déploie également activement ses bons offices et sa diplomatie préventive, contribuant de la sorte à prévenir une plus grande escalade dans l'instabilité. Les faits ont prouvé que, pour régler les problèmes qui se posent dans les zones de tension régionales comme les différends internationaux, il est impératif de respecter à la fois les buts et principes de la Charte des Nations Unies et la nécessité d'un dialogue pacifique. Lorsque l'on déploie des missions de maintien de la paix des Nations Unies, il convient d'accorder une importance toute aussi grande aux négociations politiques.

La Chine s'oppose fermement à toutes formes de terrorisme, de séparatisme et d'extrémisme. La lutte contre le terrorisme requiert l'élimination des viviers du terrorisme. La politique de deux poids, deux mesures ne devrait pas être permise dans la lutte contre le terrorisme; tout comme le terrorisme ne devrait pas être associé à un pays donné, à un groupe ethnique ou à une religion. Dans le cadre de sa Stratégie antiterroriste mondiale, l'ONU devrait poursuivre l'intégration des ressources des organes pertinents du système des Nations Unies et mettre en œuvre les quatre piliers de cette stratégie de manière générale et équilibrée.

*M. Mohamad (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.*

Le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération voit s'ouvrir actuellement une importante perspective. Les pays devront se concentrer sur l'objectif d'une sécurité universelle, défendre le nouveau concept de sécurité caractérisé par la confiance mutuelle, l'intérêt mutuel, l'égalité et la coopération, donner pleinement leur rôle aux mécanismes multilatéraux, notamment les Nations Unies, sans cesse consolider et affermir les mécanismes multilatéraux actuels de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, renforcer le dialogue et la coopération dans le domaine de la sécurité et déployer des efforts conjoints pour créer un cadre de sécurité stable et harmonieux aux niveaux international et régional. La Chine a toujours été partisane de l'interdiction complète des armes nucléaires et de leur élimination totale ainsi que de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. La communauté internationale doit encourager avec force le processus de désarmement nucléaire, éliminer le risque de prolifération nucléaire et promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la coopération internationale à cet effet.

La Chine appuie la réforme nécessaire et raisonnable entreprise par l'ONU afin de renforcer son autorité et son efficacité, d'accroître ses capacités de réaction aux divers défis et menaces et de s'acquitter plus efficacement des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte. Quelques progrès encourageants ont certes été enregistrés dans la réforme de l'Organisation depuis 2005, mais il reste du chemin à parcourir avant de satisfaire aux attentes des États Membres. La réforme de l'ONU doit être une démarche multidimensionnelle et multisectorielle, axée particulièrement sur le développement, qui est la principale préoccupation des pays en développement. Il

est nécessaire d'accroître les contributions dans ce domaine, de garantir la disponibilité des ressources consacrées au développement et de renforcer les institutions de développement.

La Chine appuie la revitalisation de l'Assemblée générale, qui relève à notre avis de la responsabilité politique conjointe de tous les États Membres. La revitalisation de l'Assemblée devrait tout d'abord se traduire par la participation active des États Membres aux délibérations politiques de l'Assemblée et par la mise en œuvre efficace de ses résolutions et décisions.

La Chine appuie la réforme du Conseil de sécurité, qui constitue une part importante de la réforme globale des Nations Unies. Elle estime que l'on doit donner la priorité à l'élargissement de la représentation des pays en développement au sein du Conseil, et en particulier des pays africains. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité ont fourni aux États Membres un nouveau cadre pour explorer la question. Notre souhait est que les États Membres poursuivent des négociations à caractère participatif et démocratique en vue de parvenir à l'accord le plus large possible sur une solution d'ensemble couvrant tout les types de questions se rapportant à la réforme du Conseil de sécurité.

La Chine appuie le renforcement des capacités des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. Elle espère que la Commission de consolidation de la paix intégrera les ressources des organes pertinents des Nations Unies, renforcera la coordination et la coopération avec eux et continuera à rechercher les meilleurs moyens d'appuyer les pays sortant d'un conflit dans leurs efforts de reconstruction pacifique et leur cheminement vers la stabilité et le développement.

La création du Conseil des droits de l'homme est l'une des plus importantes réalisations de la réforme de l'ONU. Le Conseil a enregistré une amélioration de son fonctionnement opérationnel et de sa capacité de réponse aux urgences naissantes en matière de droits de l'homme, en même temps qu'une réduction des confrontations sur le plan interne. Puisque le Conseil des droits de l'homme est réputé être l'instance où les problèmes relatifs aux droits de l'homme sont traités de manière équitable, objective et non sélective, la Chine espère qu'en prenant part à ses travaux, les différentes parties agiront dans l'intérêt de la défense et de la protection des droits de l'homme, qu'elles

éviteront de politiser les questions relatives aux droits de l'homme et accorderont le même intérêt à tous ces droits, qu'elles œuvreront à une meilleure compréhension mutuelle et réduiront leurs divergences sur la question des droits de l'homme par le dialogue, la coopération et la communication.

L'Organisation des Nations Unies a besoin d'une assise financière stable pour fonctionner normalement. Le principe de la capacité de paiement est le précepte fondamental pour ce qui est de définir les moyens de fixer l'assiette des cotisations. Il doit continuer à l'être. Il faut maintenir la stabilité du barème des quotes-parts et de ses méthodes de calcul, qui contribuent à la stabilité de l'assise financière des Nations Unies. Dans le contexte de l'élargissement et de l'intensification actuels de la crise financière internationale, le maintien de la méthode actuelle de calcul des quotes-parts est dans l'intérêt de la majorité des États.

Dans son allocution lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, le Président chinois, M. Hu Jintao, a appelé la communauté internationale à unir ses efforts pour aller de l'avant, dans le respect des idéaux de paix, de développement, de coopération, de progrès pour tous et de tolérance, et d'œuvrer à l'avènement d'un monde harmonieux, un monde de paix durable et de prospérité partagée. La Chine continuera d'appuyer fermement l'ONU dans son rôle d'acteur central de la scène internationale, et de défendre résolument le maintien de l'autorité de l'Organisation et son renforcement ainsi que d'œuvrer inlassablement à la noble cause de la paix et du développement de l'humanité.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1), qui présente les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte d'une période marquée par de multiples crises combinées. Nous nous félicitons des efforts inlassables consentis par le Secrétaire général et le Secrétariat pour promouvoir les buts et principes des Nations Unies.

Le rapport appelle à un nouveau multilatéralisme comme moyen pour la communauté internationale de faire face aux menaces induites par les crises économique, financière, alimentaire, énergétique, environnementale et sanitaire. Cela correspond depuis longtemps à la vision du Brésil. Depuis son entrée en fonctions, le Président Lula appelle à une

mondialisation soucieuse de solidarité et de responsabilité sociale et œuvre dans ce sens.

Le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies en fait un cadre inestimable de renforcement de la coopération mondiale autour des défis que nous devons tous relever. Afin de préserver cette caractéristique fondamentale, le système de l'ONU doit se réformer et se consolider.

L'Assemblée générale a largement fait la preuve de sa propre vitalité en s'attaquant à quelques-unes des questions les plus urgentes et les plus pressantes auxquelles est confrontée la communauté internationale actuellement. Les dialogues interactifs tenus sur la crise alimentaire, le rendement énergétique et la traite d'êtres humains, ainsi que la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement, sont autant d'exemples de la nouvelle dynamique qui existe au sein de cet organe.

L'Assemblée générale a également prouvé son rôle de chef de file en organisant des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Le nouveau multilatéralisme, c'est aussi un nouveau Conseil – un Conseil bénéficiant d'une représentation élargie des pays en développement dans les deux catégories de membres.

La participation accrue des pays en développement aux régimes multilatéraux leur donnera le moyen de faire entendre leur voix quand il s'agira de trouver des solutions aux problèmes qui les concernent et qui les touchent gravement. Ce qui ne peut pas, et ne doit pas, signifier qu'on doive leur faire assumer une charge qui n'est pas la leur. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les crises économique et climatique. Même si de nombreuses mesures ont été élaborées au sein de plusieurs instances au cours des derniers mois en vue d'éviter l'effondrement de l'économie et de fonder solidement la reprise, il reste encore beaucoup à faire.

Les pays en développement ont besoin de ressources nouvelles et supplémentaires pour la mise en œuvre des politiques de stabilisation conjoncturelle. Il faut réviser les réglementations des marchés financiers dans les pays développés afin d'éviter la répétition des problèmes qui ont engendré la crise mondiale, avec les graves incidences que cela suppose pour les pays en développement. En outre, la reprise économique doit être orientée vers la création d'emplois, elle doit permettre un travail décent pour

tous et établir des protections sociales adéquates. Il faut que ses effets se fassent largement sentir, jusque dans les pays les plus pauvres en particulier.

Pour ce qui est des changements climatiques, on ne saurait trop insister sur leur lien avec le développement. Des engagements courageux doivent être pris à Copenhague, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, fondés sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Si les pays en développement doivent s'engager sur la voie de la production d'énergie à faible émission de carbone, cela devra impérativement s'accompagner d'un accès aux technologies et de transferts de technologies, et aussi de ressources financières nouvelles et supplémentaires en suffisance pour les mesures à prendre au niveau national tant pour atténuer les nuisances écologiques que pour s'adapter, conformément aux dispositions de la Convention-cadre.

Nous devons élaborer un nouveau pacte international visant à promouvoir le développement durable. Il importe que nous renouvelions les engagements pris dans le cadre des accords et des objectifs fixés en 1992 à Rio de Janeiro, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et en 2002 à Johannesburg, au Sommet mondial pour le développement durable. De notre point de vue, une nouvelle conférence s'impose en 2012. Nous trouvons encourageant l'appui apporté par le Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que d'autres pays, à notre proposition d'accueillir cette conférence.

Les questions relatives à la sécurité alimentaire doivent également rester prioritaires sur notre ordre du jour. En plus des mesures urgentes à prendre pour acheminer dans les temps les vivres vers ceux qui ont faim et vers les plus vulnérables, nous devons nous attaquer aux distorsions sous-jacentes qui sont cause d'un sous-investissement dans l'agriculture, particulièrement dans les pays en développement. Nous avons également besoin d'une stratégie intégrée en matière de sécurité alimentaire qui permette de trouver des solutions globales à long terme. Elle doit comprendre les investissements productifs et d'infrastructure, la recherche, le commerce, la protection sociale, l'aide alimentaire d'urgence et la nutrition. Il convient d'accorder une attention et une aide spéciales accordés aux besoins alimentaires et agricoles de l'Afrique.

Nous nous félicitons des signes de bon augure enregistrés ces derniers mois en matière de désarmement. Nous devons faire fond sur ces progrès. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le commencement de négociations de fond sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles renforceront sérieusement le régime de désarmement et de non-prolifération. Il existe un lien évident et indissociable entre le désarmement et la non-prolifération; ce sont des processus synergiques et dans lesquels la meilleure garantie contre la prolifération nucléaire est le désarmement nucléaire. L'équilibre qui existe entre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être maintenu.

Le maintien de la paix de l'ONU est un autre élément important des efforts que nous déployons pour que le monde soit plus sûr pour tous et le demeure. Après avoir connu des niveaux de déploiement sans précédent dans des situations de plus en plus complexes, le maintien de la paix devrait être adapté aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Une meilleure coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingent et de police, le Secrétariat et les organisations régionales est essentielle si l'on veut relever les défis qui se posent à nous.

L'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix est un autre outil à notre disposition dans la recherche de la paix et du développement. Elle porte déjà des fruits au Burundi, en Sierra-Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Nous devons continuer de renforcer les structures de consolidation de la paix des Nations Unies et les rendre mieux à même de répondre aux besoins des pays qui sortent d'un conflit. Les synergies entre la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix doivent être renforcées.

Les conflits, les crises alimentaires et les catastrophes naturelles redoublent les pressions qui pèsent sur l'aide humanitaire. Nous saluons les progrès réalisés au niveau de la rapidité et de la visibilité des réponses et de l'obligation redditionnelle apportées par l'ONU, ainsi que de l'amélioration des interventions dans les procédures d'appel et d'appel éclair des Nations Unies. Il est regrettable, cependant, que la totalité des fonds demandés dans le cadre des appels humanitaires n'ait pas été couverte.

Le Conseil des droits de l'homme poursuit son œuvre importante de promotion et de défense des droits de l'homme. La mise en œuvre de l'examen périodique universel, l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'issue positive de la Conférence d'examen de Durban, sont autant d'événements d'importance à cet égard. Le Conseil doit continuer à agir de manière non sélective et constructive, tout en maintenant sa capacité de répondre aux situations les plus préoccupantes.

En dépit de ses nombreuses insuffisances, que nous devons constamment chercher à corriger, l'Organisation est néanmoins le meilleur espoir de l'humanité s'agissant de bâtir un système international plus équitable et plus humain. Aujourd'hui, je réitère le ferme engagement du Brésil à l'égard de cette entreprise aussi noble que tangible.

**M. Dapkiunas** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport (A/64/1), selon laquelle les questions internationales difficiles doivent être examinées dans le cadre du multilatéralisme. Nous sommes d'avis que le multilatéralisme n'a jamais été aussi important qu'il l'est aujourd'hui et qu'il faut, pour régler les problèmes mondiaux, des efforts multilatéraux de la part des pays forts et une contribution de tous les pays. Le Biélorus estime que le multilatéralisme et les partenariats sont des mécanismes de coopération qui sont la seule formule raisonnable dans ce monde pluraliste et plein de contradictions. C'est ce que souligne depuis de nombreuses décennies le Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons qu'après une longue interruption, les pays du monde recommencent à réfléchir dans l'optique d'un système unique de coordination et que les dirigeants du monde commencent à tenir le même langage de bon sens.

Nous renouvelons l'appel lancé, il y a 10 jours, au cours du débat général de l'Assemblée générale, par le Ministre des affaires étrangères de la République du Biélorus aux membres de la communauté internationale et notamment aux principaux pouvoirs du monde et aux groupes politiques dominants, afin que les bonnes intentions se traduisent par des actes, en établissant des partenariats mondiaux et des stratégies de lutte contre les crises.

Nous pensons que dans le cadre des efforts multilatéraux visant à promouvoir le bien mondial, une plus grande attention doit être accordée à la création de partenariats dans le domaine de l'énergie pour surmonter la crise énergétique mondiale. La nécessité d'actions multilatérales immédiates et décisives dans le domaine de l'énergie exige la création d'un mécanisme mondial permettant d'accroître l'accès des pays en développement et des économies de transition aux nouvelles technologies disponibles en matière d'énergie renouvelable, ce qui pourrait devenir un type de partenariat nouveau et spécial. La participation à un tel mécanisme de toutes les parties intéressées – dont les pays développés, le secteur privé et les entités non gouvernementales – permettra de créer un cadre précis pour une action coordonnée et de promouvoir l'utilisation universelle des technologies de pointe en matière d'énergie et des nouvelles sources d'énergie renouvelable. Les efforts de coordination dans le domaine de l'énergie serviront de base à un progrès décisif. La République du Bélarus invite les délégations des États Membres et le Secrétaire général à étudier à fond la question.

Le Bélarus appuie les mesures proposées par le Secrétaire général pour combattre la faim, la pauvreté et la maladie. Cependant, nous estimons qu'il sera impossible d'appliquer de telles mesures sans renforcer le potentiel économique et le rôle politique des États à revenu moyen. Nous estimons que le système de l'ONU doit prendre activement des dispositions pour aider ces pays à résoudre leurs problèmes socioéconomiques particuliers. Le succès des travaux dans les États à revenu moyen permettra de créer un système mondial stable qui offrira de plus grandes possibilités de croissance économique aux pays pauvres et une augmentation de l'aide au développement.

Il y a quelques jours, depuis cette tribune (voir A/64/PV.10), la délégation bélarussienne a informé l'Assemblée générale de la formation de l'un des partenariats mondiaux les plus modernes du XXI<sup>e</sup> siècle en matière de lutte contre le trafic des êtres humains et l'esclavage. Le résultat logique de la mise en place d'un tel partenariat doit être un plan d'action mondial de lutte contre le trafic des êtres humains.

D'importantes mesures ont déjà été prises à cette fin. L'idée d'un plan mondial a bénéficié d'un large appui pendant les débats thématiques de l'Assemblée générale au mois de mai 2009. Le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale a

nommé les ambassadeurs du Cap-Vert et du Portugal comme coordonnateurs des consultations sur les questions relatives à l'élaboration d'un plan mondial. Nous appelons toutes les délégations à participer activement aux travaux de préparation et d'adoption de ce plan. En abordant cette question de manière constructive, nous serons en mesure de concrétiser la déclaration du Secrétaire général, selon laquelle nous accordons une priorité absolue aux problèmes des femmes et des enfants.

Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour conserver le thème des droits de l'homme au centre de l'ordre du jour international. Nous considérons le développement du dialogue entre les cultures et les religions, qui est le fondement de la stabilité et de la sécurité, comme un pas important dans cette direction. Lors de la récente réunion ministérielle sur le dialogue interconfessionnel pour la paix et le développement organisée par les Philippines, le Bélarus a suggéré l'idée que l'Assemblée générale organise des débats thématiques sur le dialogue entre les religions. On pourrait inviter les dirigeants des principales religions et organisations non gouvernementales religieuses mondiales à participer à ces débats qui pourraient représenter une contribution importante au développement de la compréhension et du respect mutuels entre les diverses cultures et religions.

Le Bélarus se félicite que le désarmement soit à nouveau inscrit à l'ordre du jour international et que le Secrétaire général accorde de l'attention à cette question importante. Le Bélarus insiste sur le rôle particulier et la responsabilité des États dotés de l'arme nucléaire. Nous notons avec satisfaction les signes positifs qui montrent que les questions du désarmement et de la non-prolifération font l'objet d'une attention grandissante de la part des États et dans les instances internationales.

En tant qu'État partie au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, qui expire en décembre 2009, le Bélarus se félicite de l'intention manifestée par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique de parvenir à un accord pour continuer à réduire et à limiter leurs armements stratégiques offensifs et conclure de nouveaux accords juridiquement contraignants. L'adhésion du Bélarus au Traité sur les armements stratégiques offensifs, par le biais de sa signature en 1992 du Protocole de Lisbonne, est inextricablement liée à sa décision

d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

À cet égard, nous sommes convaincus qu'une priorité importante, outre le désarmement et la non-prolifération nucléaires et l'accès équitable à la technologie nucléaire pacifique, est de fournir des assurances de sécurité claires et juridiquement contraignantes aux États non dotés de l'arme nucléaire. Malheureusement, la question de la fourniture de garanties de sécurité négatives n'est pas abordée dans le rapport du Secrétaire général.

Après les événements tragiques du 11 septembre 2001, l'ONU a joué un rôle moteur dans la lutte contre le terrorisme international. Cela a conduit à l'adoption en 2006 de la Stratégie antiterroriste mondiale. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme mentionnée par le Secrétaire général dans son rapport, nous invitons à envisager l'idée que le Ministre des affaires étrangères du Bélarus avait présentée pendant le débat général, à savoir que l'ONU fasse du 11 septembre la journée internationale de la lutte contre le terrorisme (voir A/64/PV.10).

La délégation bélarussienne appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'ONU. Nous sommes impressionnés qu'il ait comparé le Secrétariat au cœur de l'Organisation et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social à des artères et des nerfs qui « la font vivre et lui donnent toute son énergie » (A/64/1, par. 130).

À cet égard, nous estimons nécessaire de poursuivre activement les travaux de revitalisation de l'Assemblée générale afin de préserver la santé des systèmes cardiovasculaire et nerveux de l'Organisation. La délégation bélarussienne espère que la concrétisation de ces propositions, comme l'a à juste titre souligné le Secrétaire général, fera de la rénovation de la façade du Siège de l'Organisation un symbole de son éternel renouvellement.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté un rapport clair sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Nous notons que ces 12 derniers mois, au cours desquels ont eu lieu tant d'événements extrêmement importants dans le monde entier, se reflètent dans la diversité et l'intensité de l'activité de l'ONU. D'un côté, l'Organisation a su réagir aux défis du moment. D'autre part, les résultats sont mitigés. Il vaut la peine, par conséquent, de

revenir sur certaines des questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport.

Premièrement, il nous y décrit de manière éloquente et persuasive la portée et l'ampleur des bouleversements qui modifient profondément le paysage mondial. Deuxièmement, il y insiste sur les multiples vases communicants entre pays et sociétés, qui aboutissent à notre niveau élevé d'interdépendance, laquelle, pour le meilleur ou pour le pire, nous unit. Troisièmement, il identifie les thèmes nouveaux les plus saillants qui correspondent aux phénomènes transnationaux. Quatrièmement, il met également l'accent sur la vitesse croissante à laquelle les entreprises humaines se mondialisent.

En un mot, si nous envisageons la situation comme une équation dont un membre serait la demande d'instances transnationales et l'autre membre la réponse à cette demande ou encore l'offre existante en matière d'instances de ce type, la partie demande de cette équation est vaste, diverse et complexe. En effet, l'humanité est confrontée à des défis qui, aujourd'hui plus que jamais, exigent une coopération internationale. Le Secrétaire général donne quelques exemples dans son rapport, notamment l'incidence de la crise financière et économique sur la possibilité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le défi du changement climatique, les risques liés à la pandémie de grippe A (H1N1), l'insécurité alimentaire, la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la lutte contre le terrorisme. Nous pensons qu'il aurait dû ajouter à cette liste la lutte contre la criminalité transnationale.

En tout cas, il est indéniable qu'aucun de nos pays, grands ou petits, n'est à même de faire face seul à ces défis. C'est la raison pour laquelle, si nous nous penchons sur l'autre membre de l'équation pour relever ces défis – c'est-à-dire la réponse à cette demande ou encore l'offre en matière d'instances transnationales –, le Secrétaire général a bien raison de souligner qu'il est impératif d'exploiter l'immense potentiel du multilatéralisme et, en son sein, celui de l'ONU.

Aujourd'hui comme hier, le monde a besoin de notre organisation. C'est un lieu commun de dire que si l'ONU n'existait pas, il faudrait l'inventer. Cela est vrai, sans aucun doute. Toutefois, où le doute est permis, c'est sur la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux inventer une nouvelle organisation que de se charger des vieilles structures ossifiées et des habitudes

de travail qui ralentissent tant de fois nos activités. Je tiens à être clair : je ne suis pas en train de défendre des mesures aussi radicales, je tiens simplement à illustrer l'urgence de la réforme.

À cet égard, et pour poursuivre l'image de l'équation, le côté de la demande évolue, se transforme et augmente rapidement, alors que la capacité de réaction de notre organisation évolue à un rythme d'escargot. Des questions telles que la réforme du Conseil de sécurité, la revitalisation de l'Assemblée générale, ou la cohérence du système, qui sont inscrites à notre ordre du jour depuis des années, sont autant de preuves de la lenteur qui caractérise notre propre capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances. En l'occurrence, le rapport reste peut-être en retrait, qui nous exhorte à accélérer le rythme des modestes progrès réalisés au cours des dernières années au niveau des changements à engager dans l'Organisation, les structures et les normes qui, comme l'affirme le rapport, « détermineront ce que sera le multilatéralisme du XXI<sup>e</sup> siècle » (A/64/1, par. 155).

Cette année, nous aurons la possibilité de progresser sur cette voie. Nous devons adopter le budget ordinaire et le budget des opérations de maintien de la paix, ainsi que le barème des quotes-parts pour leur financement. Nous devons trouver la façon d'atteindre notre principal objectif : la réforme du Conseil de sécurité, qui donnera en définitive le coup d'envoi de la réforme du système de gouvernance de l'ONU. Nous devons nous préparer à mener à bien un examen approfondi du degré de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes à la veille de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui peut littéralement définir l'avenir de l'humanité. Nous attendent d'importantes décisions à prendre sur le désarmement, le respect des droits de l'homme et la coopération internationale en général.

Sommes-nous à la hauteur de ce défi? C'est au sein même de cette instance universelle, l'Assemblée générale, que nous devons chercher une partie de la réponse. Il est bien entendu difficile de concilier les intérêts parfois contraires de 192 États Membres et il est tout aussi difficile de faire face aux intérêts puissants dans le monde qui nous entoure, dans le monde réel, qui sont touchés par les recommandations et les mesures prises par l'ONU. Mais, en fin de compte, c'est l'esprit de coopération qui doit l'emporter sur l'affrontement, car nous pourrons ainsi,

tout du moins, avoir l'occasion de nous attaquer aux graves problèmes qui affligent l'humanité et avant tout d'offrir aux habitants de notre planète un degré de bien-être matériel et spirituel qui soit compatible avec les moyens et les connaissances dont nous disposons. Nous savons ce qu'il faut faire pour éliminer la pauvreté. Nous devons agir dès aujourd'hui.

Évidemment, l'adaptation de notre Organisation n'est pas la prérogative exclusive des instances intergouvernementales. Le Secrétariat, les programmes et les institutions spécialisées ont tous un rôle à jouer et la responsabilité qui incombe à notre Secrétaire général est intimidante. Pour notre part, nous saluons les efforts considérables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour être à la hauteur de ses responsabilités et nous nous félicitons de la transparence avec laquelle il mène ses travaux, comme le prouvent ses réunions périodiques avec cette Assemblée où il nous informe de ses activités.

Je tiens à saisir cette occasion au début de nos travaux pendant la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et en vertu du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis pour réaffirmer la détermination de ma délégation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'ONU puisse répondre de manière constructive et positive aux grands défis décrits dans le rapport du Secrétaire général.

**M. Sinhaseni** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), soit le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Permettez-moi d'emblée de me joindre au Président de l'Assemblée générale et d'exprimer mes plus sincères condoléances aux pays amis, membres de l'ASEAN, à l'Indonésie, aux Philippines et au Samoa suite aux catastrophes naturelles qui se sont récemment abattues sur leurs pays.

L'ASEAN tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1).

Le monde est confronté aujourd'hui à de multiples crises mondiales. Il est désormais évident que, face à l'interdépendance croissante du monde, aucun pays ne peut résoudre les crises seul. De nombreux défis, tels que, par exemple, les

changements climatiques, la grippe et la crise économique mondiale, exigent une communauté de vues, une harmonie dans les efforts déployés et un esprit de coopération de la part de toutes les parties, petites et grandes, pauvres et riches.

L'ASEAN est tout à fait d'accord avec le rapport du Secrétaire général qui affirme que nous avons atteint un moment critique pour le multilatéralisme. Bien qu'imparfaite, l'ONU, grâce à sa composition universelle et à son pouvoir fédérateur légitime, reste le meilleur instrument qui soit pour faire converger les intérêts et rassembler la communauté mondiale pour aller de l'avant pour le bien de tous dans le monde. Il incombe à chaque État Membre d'être à la hauteur des attentes de nos peuples et de transformer ces temps de crise en une occasion véritable de renforcer cette institution collective qui nous appartient à tous. Nous vivons aujourd'hui un moment critique qui mettra à rude épreuve notre volonté collective, notre détermination et l'unité de tous les États Membres.

Comme toujours, l'ASEAN continuera d'appuyer fermement et constamment le multilatéralisme incarné par l'ONU. Dans sa propre région, l'ASEAN continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte. Je souhaite maintenant faire part à l'Assemblée de la position de l'ASEAN sur certaines questions clefs.

Premièrement, l'ASEAN accorde une grande importance au développement. Nous sommes par conséquent fort préoccupés par les incidences de la crise économique et financière sur le développement des pays dans le monde, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux chocs extérieurs. Nous sommes préoccupés par le fait que, bien que l'économie des pays développés ait été durement touchée par la dernière crise, ce sont les personnes pauvres et vulnérables vivant dans les pays en développement qui sont les plus durement touchées, sur le long terme, par ce ralentissement conjoncturel qui a été provoqué à l'autre bout du monde. Nous craignons que la crise économique, conjuguée aux crises alimentaire et énergétique, qui ont déjà mis à rude épreuve les pays en développement, non seulement n'empêche ces pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qu'ils se sont fixés, mais ne remette également en question les progrès difficilement obtenus.

À cet égard, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a clairement fait connaître sa préoccupation, tirée de notre propre expérience lors de la crise économique de la fin des années 90, dans le cadre de plusieurs réunions de l'ONU, ainsi qu'au Sommet du Groupe des 20 à Londres, et, plus récemment, à Pittsburgh. Nous continuerons à agir aux côtés de l'ONU pour faire ressortir le visage humain de cette crise économique et la nécessité d'aider les populations pauvres et vulnérables des pays en développement.

La crise économique mondiale actuelle a poussé l'ASEAN à rechercher une intégration plus large et plus profonde entre les 10 pays qui la composent et avec ses partenaires régionaux tels que la Chine, le Japon, la République de Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde. Tout en œuvrant à une plus grande intégration, l'ASEAN a également poursuivi ses efforts de renforcement des systèmes de sécurité sociale dans la région afin de mieux protéger notre population contre les incidences néfastes de la crise.

L'ASEAN a travaillé étroitement avec nos partenaires d'ASEAN +3 – la Chine, le Japon et la République de Corée – pour renforcer ce mécanisme financier régional d'auto-assistance en mettant en place un dispositif régional de mise en commun des réserves monétaires en vertu du système de multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, dont les fonds s'élèvent à 120 milliards de dollars. Nous nous réjouissons du lancement de ce système d'ici à la fin 2009. L'ASEAN et ses partenaires d'ASEAN +3 ont également décidé de mettre au point un mécanisme de surveillance régional chargé de surveiller et d'analyser les économies régionales et d'appuyer les prises de décisions dans le cadre du système de multilatéralisation.

L'ASEAN jouera son rôle dans les préparatifs du prochain sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra l'année prochaine et elle continuera à sensibiliser la communauté internationale au fait que si le Sommet n'entraîne pas de changements significatifs sur le terrain, nous nous trouverons en 2015 face à des cibles et promesses non réalisées.

Deuxièmement, la lutte contre les changements climatiques n'est pas un luxe pour l'ASEAN, mais bien une question vitale. Année après année, les pays de l'ASEAN subissent en effet des perturbations météorologiques majeures liées aux changements climatiques et qui causent des dégâts considérables tant

en termes de vies humaines que de pertes économiques. Le souvenir du cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar l'année dernière, et les dernières grosses tempêtes tropicales qui ont touché les Philippines et de nombreux pays de l'Asie du Sud-Est sont une piqûre de rappel à tous les négociateurs réunis en ce moment même à Bangkok pour l'avant-dernière série de négociations avant le sommet de Copenhague en décembre. Le message adressé par la nature à tous les participants est clair : soit nous laissons de côté nos intérêts particuliers et nous nous employons à trouver un compromis qui tienne compte des intérêts de tous, soit nous risquons tous de subir des perturbations climatiques encore plus graves à l'avenir. En d'autres termes, nous avons le choix entre sortir tous gagnants ou y perdre tous quelque chose.

De même, l'ASEAN pense que les pays doivent saisir cette occasion pour promouvoir des investissements plus vastes dans les technologies vertes afin d'édifier une économie verte. Ces technologies doivent être rendues accessibles et abordables aux pays dans le besoin. L'ASEAN pense également que la coopération et l'assistance internationales visant à renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation des pays en développement, y compris sous la forme de mécanismes de financement, doivent être renforcées et élargies.

Troisièmement, l'ASEAN est résolue à renforcer son partenariat – déjà vigoureux – avec l'ONU dans le domaine de l'assistance humanitaire et des secours aux sinistrés. Nous sommes satisfaits de la coopération passée et en cours avec les organismes humanitaires des Nations Unies en Asie du Sud-Est, notamment au Myanmar, à la suite du cyclone Nargis et des opérations humanitaires en Indonésie et dans les Philippines après les tremblements de terre et tempêtes tropicales. Nous prenons également des mesures pour renforcer le cadre de coopération régional dans ce domaine. L'accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence doit être mis en œuvre à la fin de l'année. Cet accord jetterait les bases d'une coopération renforcée avec le système des Nations Unies sur la prévention des catastrophes naturelles et les interventions d'urgence.

Quatrièmement, à une époque de mondialisation telle que la nôtre, la paix, la stabilité et la sécurité dans une région sont indissociablement liés à la paix, la stabilité et la sécurité dans chaque région. Comme le dit le dicton, aucun pays ni région ne peut rester isolé.

L'ASEAN pense donc que les objectifs et principes consacrés dans la Charte sont devenus encore plus pertinents – pas moins. L'ASEAN est donc convaincue que l'ONU demeure un pilier indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons donc sa démarche globale à l'égard de la paix et de la sécurité, qui s'est employée à renforcer les capacités de l'Organisation en matière de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix.

Nous sommes déterminés à appuyer le programme de désarmement général et complet. Nous nous félicitons des évolutions positives dans ce domaine, telle que l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement, les négociations entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur un nouvel accord juridiquement contraignant, et l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 1887 (2009) sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

L'ASEAN est résolument attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appuyons pleinement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, que nous considérons comme des mesures positives et importantes pour réaliser l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous participerons activement, prochainement, à la deuxième Conférence des États Parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. L'ASEAN proposera, à cette session de l'Assemblée, un projet de résolution portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. L'ASEAN espère que ce projet de résolution bénéficiera d'un appui important au sein des autres États Membres, comme par le passé.

Cinquièmement, l'ASEAN prend des mesures importantes dans le domaine des droits de l'homme. Lors de leur récente réunion tenue en Thaïlande en juillet, les ministres des affaires étrangères de l'Association ont approuvé les mandats de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme. Cette Commission doit être officiellement créée au prochain Sommet de l'Association, qui se tient en Thaïlande à la fin du mois. L'ASEAN prévoit que cette Commission sera un organe dynamique et pense que sa création fera

considérablement avancer la cause des droits de l'homme dans la région.

Enfin, l'ASEAN convient avec le Secrétaire général dans son rapport que l'ONU a besoin de s'adapter au nouvel environnement en étant moderne, efficace, souple et davantage comptable dans son administration. L'Association estime que l'ONU doit être plus efficace dans la réponse apportée aux besoins des plus nécessiteux dans le domaine, tout en garantissant que les institutions concernées du système fassent preuve de cohérence et de coordination.

Cependant, dans ce monde complexe aux crises multiples, il est clair qu'on ne devrait pas attendre de l'Organisation des Nations Unies qu'elle fasse tout. Celle-ci devrait se concentrer sur les atouts qui lui sont propres et collaborer étroitement avec des partenaires dans divers secteurs. C'est dans ce contexte que l'ASEAN se félicite des efforts déployés par l'Organisation pour renforcer son partenariat avec les organisations régionales dans le monde entier. Nous nous réjouissons de ce que la collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN soit mentionnée dans le rapport du Secrétaire général.

Cette année, l'Association a entamé un nouveau chapitre de son histoire avec l'entrée en vigueur de la Charte de l'ASEAN. Ses 10 pays membres poursuivent le processus de renforcement de la communauté de l'ASEAN. Nous sommes sincèrement convaincus qu'une ASEAN forte et résiliente sera un partenaire fort et efficace des pays de la région et de l'Organisation des Nations Unies. C'est là notre engagement.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du dévouement dont il fait preuve à la tête des activités nombreuses et variées de l'Organisation.

Le défi le plus urgent pour l'Organisation des Nations Unies est d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La crise économique et financière mondiale a compromis sérieusement les efforts déployés par de nombreux pays en développement pour atteindre ces objectifs. Nous devons mobiliser toutes les ressources à notre disposition pour les atteindre en 2015, comme prévu, et nous devons élaborer notre programme de développement dans la perspective, particulièrement, de la réunion de haut niveau prévue pour l'année prochaine.

Chercher à réduire la pauvreté ne peut pas en soi nous permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De larges secteurs des populations les plus pauvres, dont le nombre s'élève à 1 milliard de personnes, sont otages de conflits ou luttent pour leur survie dans des situations d'instabilité. Près de la moitié des pays qui venaient de sortir d'un conflit ont replongé dans un nouveau conflit en l'espace de 10 ans.

La fin d'un conflit doit s'accompagner de changements tangibles dans la vie quotidienne et le rétablissement de la paix doit être suivi d'efforts immédiats pour renforcer la stabilité sociale et économique. En vue de briser le cercle vicieux des conflits et de la pauvreté, il est essentiel de s'attaquer à ces deux aspects de façon intégrée. La Commission de la consolidation de la paix est à cet égard un organe essentiel qui permet de promouvoir cette stratégie intégrée et de combler certaines de ces lacunes.

Le concept de sécurité humaine prône une démarche intégrée, centrée sur la personne, tendant à mettre chaque individu à l'abri de la peur et du besoin. La sécurité humaine est fondée sur une optique participative qui se concentre non seulement sur le besoin de protéger mais aussi sur la nécessité de donner à chaque individu et à la communauté les moyens de prendre en main leur destin. Par conséquent, la démarche de sécurité humaine est essentielle pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et pour la réussite des efforts de maintien de la paix.

Nous souhaitons voir dûment traduite dans les activités de l'Organisation des Nations Unies cette perspective de sécurité humaine. Ainsi, la récente décision adoptée sur la cohérence du système des Nations Unies dans le contexte des activités relatives à la parité des sexes (résolution 63/311) tirera également avantage de cette démarche de sécurité humaine. Nous félicitons les Amis de la sécurité humaine pour le travail accompli ces deux ou trois dernières années et nous attendons avec grand intérêt le débat de l'Assemblée générale sur cette question au cours de la présente session.

Il est évident que le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont les principales activités de l'Organisation des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales ne cessent de se développer et sollicitent parfois nos capacités à l'extrême. Les organes pertinents de

l'Organisation devraient élaborer conjointement des mesures visant à en rendre la gestion plus efficace, avec des mandats clairs et réalisables. Par conséquent, il est essentiel de veiller à ce que toutes les parties concernées, les pays fournisseurs de contingents et les pays fournisseurs d'effectifs de police et les pays donateurs participent directement à la planification, à la gestion et à l'évaluation des opérations de maintien de la paix.

S'agissant justement de la paix, nous nous félicitons de la dynamique actuelle en faveur du désarmement nucléaire mondial. Nous sommes le seul pays à avoir connu les ravages de l'arme nucléaire et, en cette qualité, nous sommes déterminés à mettre un terme à la prolifération nucléaire et à collaborer avec d'autres pour l'élimination des armes nucléaires.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, nous nous trouvons à un tournant décisif. Nous devons, en effet, franchir une étape cruciale vers la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Japon présentera au cours de cette session un projet de résolution visant à définir des mesures en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et nous en appelons au soutien de chacun.

Le changement climatique est un autre défi majeur auquel l'humanité doit faire face. Nous devons mobiliser les efforts et les technologies novatrices en vue de conclure lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, à Copenhague, un accord mettant en place un régime efficace pour l'après-2013. Le Japon salue tout particulièrement l'initiative prise par le Secrétaire général de donner une impulsion politique en organisant le Sommet sur le changement climatique.

À l'ouverture de ce Sommet, le Premier Ministre du Japon, M. Yukio Hatoyama, a annoncé que l'objectif du Japon à moyen terme était de réduire d'ici à 2020 ses émissions de 25 % par rapport aux niveaux de 1990. Il a aussi présenté l'initiative Hatoyama, dont le but est d'appuyer les efforts des pays en développement par le biais d'une assistance technologique et financière. Grâce à des initiatives similaires, le Japon jouera un rôle de premier plan pour permettre la réussite de la Conférence de Copenhague.

Il est également essentiel que l'Organisation des Nations Unies continue à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, qui sont l'un des trois piliers de son action. Au lendemain du soixantième anniversaire de la

Déclaration universelle des droits de l'homme, on continue de commettre des violations graves des droits de l'homme dans beaucoup de régions du monde. Le Japon est favorable à l'intégration d'une perspective des droits de l'homme dans toutes les activités de l'Organisation.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait pas complète sans une véritable réforme du Conseil de sécurité. Le Japon se réjouit des progrès accomplis dans les négociations intergouvernementales depuis février. L'Assemblée générale a décidé de poursuivre immédiatement ces négociations intergouvernementales pendant la soixante-quatrième session, en se fondant sur les progrès déjà accomplis.

Le Japon est d'avis que le Conseil de sécurité doit être réformé par un élargissement de sa composition dans les catégories de membres permanents et non permanents afin de refléter la réalité du monde dans lequel nous vivons. Nous nous réjouissons de ce que le Président de l'Assemblée générale, M. Treki, ait insisté sur la nécessité d'une réforme rapide du Conseil de sécurité. Nous espérons que des résultats concrets seront obtenus au cours de cette session, sous sa direction et sa supervision compétentes.

Le Japon attache une grande importance à une gestion transparente, responsable et efficace de l'Organisation. Il félicite le Secrétaire général de sa détermination à rendre le Secrétariat plus efficace et plus réactif. Nous soutenons ses efforts en la matière. Cependant, étant donné les incidences de la situation économique mondiale sur la situation financière des États Membres, la tendance actuelle à l'augmentation continue du budget ordinaire de l'Organisation et du budget de ses opérations de maintien de la paix n'est plus viable. Il est important de rendre le Secrétariat plus efficace et plus dynamique de façon à ce qu'il puisse exécuter ses mandats en maintenant ses coûts à la portée des moyens des États Membres.

Pour ce faire, le Secrétariat devrait s'atteler diligemment à définir les dépenses prioritaires et trouver des méthodes moins coûteuses pour exécuter ses mandats. En principe, les dépenses nouvelles devraient être couvertes grâce à la réaffectation des ressources disponibles. Nous devons faire preuve de plus de discipline dans la planification et la mise en œuvre du budget-programme de la période 2010-2011, ainsi que du budget des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais conclure en réitérant le ferme attachement du Japon à la création d'une Organisation des Nations Unies efficace et plus efficiente.

**M. Núñez Mosquera** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de sa présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Nous sommes d'accord avec le diagnostic avisé que fait le rapport de la situation actuelle du monde, plongé dans une crise économique et financière grave aux conséquences dévastatrices pour tous les pays, en particulier les pays en développement qui, bien qu'ils ne soient pas responsables de cette crise, en subissent les effets les plus néfastes.

Dès leur conception, en 2000, notre pays avait annoncé que les objectifs du Millénaire pour le développement, bien que très modestes, ne seraient pas réalisés si l'on ne modifiait pas en profondeur l'ordre économique international existant, injuste et inéquitable. Nous confirmons aujourd'hui ce pronostic face à la multitude de crises qui s'abattent en même temps sur les pays du Sud, des crises qui sont à leur tour le résultat d'une crise structurelle du capitalisme, aggravée par les politiques néolibérales qui promeuvent un modèle économique reposant sur des schémas de production, de consommation et de distribution non viables. C'est pourquoi nous répétons que la véritable raison de la non-réalisation de ces objectifs et des autres objectifs de développement décidés par la communauté internationale tient au manque de volonté politique manifestée à ce jour par les pays développés.

Le rapport indique – et nous en convenons – qu'il faudrait disposer de ressources financières additionnelles pour répondre aux besoins croissants des pays à faible revenu. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques axées sur l'être humain et qui promeuvent le développement de tous les pays. Toutefois, la rapidité avec laquelle on s'est empressé de sauver les institutions financières en faillite du Nord contraste honteusement avec les maigres décaissements consentis à l'aide publique au développement et avec la réticence du monde développé à s'engager à accorder des ressources nouvelles et additionnelles.

La nécessité de trouver des solutions collectives aux problèmes mondiaux est impérative, non seulement si l'on veut promouvoir le développement, mais aussi pour assurer la survie de l'espèce humaine. En ce sens,

il est essentiel de reconnaître – et le rapport le dit bien – que l'ONU doit jouer un rôle clef dans la réponse aux multiples crises qui menacent le monde aujourd'hui, et saisir cette occasion historique de promouvoir le progrès. Mais le progrès sera impossible sans un nouvel ordre économique international fondé sur le développement durable et la création de richesses sur des bases de justice et d'équité, un ordre économique international où, sous les auspices de l'ONU, les institutions financières feront de la promotion du développement leur objectif fondamental.

Dans ce contexte, la tenue récente de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement nous semble être une première initiative importante que le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale pourra, nous l'espérons, compléter et approfondir en assurant le suivi des questions soulevées lors de cette conférence.

Le rapport cite au nombre des réponses apportées par le système des Nations Unies à la crise la mise en place d'un Système mondial d'alerte vulnérabilités-impacts, qui surveillera les effets des crises mondiales sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous espérons que ce système sera un instrument utile et qu'il ne se contentera pas de réitérer des données et des éléments que nous connaissons déjà. Nous n'avons plus besoin d'un diagnostic, mais de solutions urgentes et viables. C'est pourquoi il nous semble nécessaire d'envisager la création d'un système permettant d'évaluer les réponses apportées aux crises, notamment par ceux qui en sont les vrais responsables, et d'étudier l'impact réel de ces réponses sur les pays les plus touchés.

Le phénomène des changements climatiques suscite une attention particulière dans la perspective de la Conférence de Copenhague. Le dernier Sommet sur les changements climatiques organisé par le Secrétaire général a rappelé les principales préoccupations du monde en développement quant à la nécessité de financer et de transférer des technologies et des connaissances pour faire avancer les processus d'adaptation des pays et d'atténuation des émissions. Il est clair pour tous que le succès de ces négociations dépendra dans une large mesure de la volonté des pays développés d'honorer leurs engagements et de se fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux proportionnés à

leur responsabilité historique et à la dette écologique qu'ils ont contractée vis-à-vis de l'humanité.

Nous défendons autant la nécessité de l'existence de l'ONU, que la nécessité de la réformer et de la démocratiser en profondeur, mais il faut procéder dans le respect de sa Charte, sans la réécrire et sans tergiverser sur ses buts et principes. Le principal défi à relever, c'est la réforme de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle défende de façon égale les intérêts de tous les pays. Nous ne pouvons pas laisser échouer la réforme et voir ainsi transformer notre Organisation en un instrument au service des intérêts et des caprices d'une poignée de pays riches et puissants.

Le rapport évoque la question controversée de la responsabilité de protéger, alors qu'il ne répond toujours pas à d'autres questions importantes et d'autres préoccupations légitimes qui ont été soulevées sur ce point. L'Assemblée générale doit continuer d'examiner cette question de façon transparente et approfondie, et elle doit prendre les décisions qui s'imposent.

D'aucuns prétendent appliquer ce concept avant même qu'il n'ait été clairement défini. Cuba s'y oppose. En effet, l'on risquerait de faire de la responsabilité de protéger un instrument facile à manipuler pour porter atteinte aux principes sacrés de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires internes des États.

Il faut revitaliser le rôle moteur de l'Assemblée générale, seul organe de l'ONU où il n'y ait pas de place pour les hégémonies, où nous pouvons tous nous faire entendre et voter, et où n'existe pas le droit obsolète de veto. D'autre part, on ne pourra pas parler de véritable réforme de l'Organisation tant que l'on n'aura pas véritablement réformé le Conseil de sécurité. Le processus de négociations intergouvernementales autour de la réforme du Conseil, commencé l'année dernière, a été un important pas en avant, mais il n'a toujours pas donné les résultats concrets que nous escomptions. Nous avons bon espoir d'enregistrer de réels progrès au cours de cette session. Il nous faut d'urgence un Conseil de sécurité véritablement équitable et représentatif, qui agisse au nom de tous et dans les limites du mandat qui lui est conféré par la Charte, sans empiéter, comme il le fait de plus en plus fréquemment, sur les fonctions et les prérogatives des autres organes du système.

Pour ce qui est du chapitre du rapport portant sur les affaires humanitaires, il importe, nous y insistons,

de continuer d'œuvrer à une meilleure efficacité et une plus grande rapidité au niveau de la coordination de l'aide humanitaire de l'ONU. Nous rappelons que les principes directeurs de l'aide humanitaire reconnus dans l'emblématique résolution 46/182 restent valables. Le rapport mentionne les activités d'aide humanitaire de l'ONU dans le cadre de quelque 55 situations d'urgence enregistrées lors de la période examinée, dont seules quelques-unes sont citées. Nous aurions souhaité obtenir davantage de données sur les autres situations.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Pour ce qui est de la réforme du système des Nations Unies dans ce domaine, nous considérons que le point de vue des pays du Sud est fondamental, puisque ce sont eux qui pour la plupart sont touchés par ces situations d'urgence humanitaire. Nous prenons acte du travail réalisé en la matière par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Par ailleurs, le principe dit de responsabilité sectorielle nécessite une évaluation et une analyse intergouvernementales de la part des États Membres.

Cuba réaffirme l'importance des principes de la coopération internationale et d'un véritable dialogue en matière de droits de l'homme. Il est indispensable de bannir la manipulation politique, la sélectivité et le recours à deux poids, deux mesures sur la question des droits de l'homme. Nous devons tous éviter que ces vices affectent le mécanisme actuel de l'Organisation en matière de droits de l'homme, notamment le Conseil des droits de l'homme. Dans cet esprit, mon pays a participé activement au développement institutionnel du Conseil et a pris part à ses travaux avec un grand sens des responsabilités. Nous espérons que le Conseil se tiendra à l'écart des phénomènes qui ont fait échouer l'instance qui l'a précédé.

Dans son rapport, le Secrétaire général se réfère à l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies aux pays pour les aider à appliquer les recommandations découlant de l'examen périodique universel. À cet égard, nous sommes préoccupés de voir que cette référence limite les résultats de l'examen aux seuls pays en développement, dans lesquels les équipes de pays sont présentes. Il ne faut pas oublier que les pays du Nord doivent également rendre compte à ce mécanisme de leur situation en matière de droits de l'homme, et notamment les pays qui n'ont pas encore été examinés. Il ne faut pas oublier que les

droits de l'homme sont universels, indissociables et interdépendants.

S'agissant de la cohérence du système des Nations Unies, nous considérons que cet exercice de négociation devrait se dérouler dans le cadre de délibérations intergouvernementales, puisque ce sont les États Membres qui, à terme, se décideront sur le sujet. En ce sens, toute proposition de réforme des activités opérationnelles doit répondre aux besoins et priorités des pays bénéficiaires en matière de développement, lesquels, compte tenu de leur diversité, ne sauraient s'accommoder de formules rigides qui s'appliqueraient à tous de manière identique. Par ailleurs, toute initiative prise dans ces domaines par les mécanismes de coordination du Secrétariat devra être dûment présentée aux États Membres pour être discutée convenablement et éventuellement adoptée. À ce sujet, nous appelons de nouveau le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à respecter les mandats intergouvernementaux et à améliorer notablement la transparence et l'obligation redditionnelle à l'égard des États Membres.

Pour terminer, je m'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport :

« Faisons, tous ensemble, de 2009 l'année qui aura changé le monde, l'année du renouveau de l'espoir et de la solidarité et l'année du renouvellement des assises de la sécurité et de la paix internationales, du développement durable et des droits de l'homme. » (A/64/1, par. 159)

De grands défis nous attendent. Plus que jamais, le monde a besoin des Nations Unies et de notre action commune.

**M. Badji** (Sénégal) : Prenant la parole pour la première fois en plénière de cette soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, je voudrais réitérer, à la suite du Président de la République du Sénégal, S. E. M<sup>e</sup> Abdoulaye Wade, les vives félicitations de la délégation sénégalaise pour votre élection, Monsieur le Président, à ce poste prestigieux. Le soutien de ma délégation, vous le savez, vous est acquis dans l'exécution de vos importantes fonctions. Pour ce qui concerne le Secrétaire général, point n'est besoin de lui réaffirmer toute la satisfaction que nous procure la fort belle manière dont il préside aux destinées du Secrétariat.

L'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/64/1) nous offre l'occasion de nous pencher sur les principales activités menées par l'ONU, pour en évaluer la pertinence et l'efficacité et, éventuellement, en préciser les orientations. Cette tâche, convenons-en, nous est facilitée par la qualité du document qui nous est soumis par le Secrétariat. Alliant la concision et l'exhaustivité, ce rapport n'a en effet occulté aucun domaine d'intervention de l'Organisation, des besoins des plus démunis aux efforts pour une ONU plus forte, en passant par la sauvegarde des biens de l'humanité.

Dans chacun de ces domaines, des avancées significatives ont été réalisées et, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, le monde est aujourd'hui plus prospère et plus pacifique que jamais, et l'idéal d'un cadre normatif universellement admis n'a jamais été aussi proche. Mais, les exclus de cette prospérité et de cette paix sont si nombreux qu'il nous semble que les besoins particuliers de l'Afrique, le maintien de la paix ou encore les changements climatiques doivent retenir notre plus grande attention. Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'acceptation universelle du cadre normatif global qu'est l'ONU dépend grandement de l'accélération et de l'approfondissement du processus de réforme en cours.

S'agissant des besoins particuliers de l'Afrique, le rapport nous renseigne que le taux de croissance moyen enregistré pour le continent, qui était de 6 % pour la période de 2004-2008, est tombé, en 2009, à tout juste 0,9 % et qu'il faut s'attendre aussi à « une aggravation du chômage et de la précarité de l'emploi, conséquence de la baisse des recettes d'exportation et des recettes publiques ». Une telle situation indique que, si les effets qu'a eus la crise financière au niveau des pays développés commencent à s'estomper progressivement, ses conséquences sur les économies africaines sont loin de s'atténuer, au regard notamment des sérieuses menaces que cette crise fait peser sur nos capacités à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Concernant la crise alimentaire mondiale, elle a certes été éclipsée au niveau des médias occidentaux par d'autres événements, mais elle continue d'être ce lourd fardeau qui plombe nos économies et, selon de récentes estimations, ce sont près de 300 millions d'Africains qui, chaque jour, souffrent d'une faim chronique. Le paradoxe de cette situation intenable, c'est que les solutions pour vaincre la faim dans le

monde sont connues, mais ce sont les moyens de mettre en œuvre ces solutions qui font défaut.

L'ampleur des moyens mobilisés au lendemain du déclenchement de la crise financière me fait dire que les ressources pour combattre la faim existent bel et bien mais le problème est que ces ressources ne sont pas à la portée des pays pauvres, en particulier africains, où vivent ceux qui ont faim. Et ce n'est point fuir nos responsabilités que de l'affirmer, puisque nos pays ont, pour la plupart, dans la limite de leurs moyens respectifs, engagé les actions nécessaires pour limiter les effets de ces crises.

Il est évident que trouver des solutions aux crises alimentaire, énergétique et financière nécessitera des ressources beaucoup plus importantes que les seules lignes budgétaires que lui consacrent les pays africains dans le cadre des initiatives nationales ou même régionales. C'est pourquoi, tout en me félicitant de la décision du Groupe des Huit de mobiliser 20 milliards de dollars pour la lutte contre la faim dans le monde et la promotion d'une agriculture durable, je voudrais formuler le vœu que cet engagement soit rapidement concrétisé par des initiatives telles que le partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire lancé le 26 septembre dernier par le Secrétaire général et la Secrétaire d'État des États-Unis Hillary Clinton.

Le rapport est sans équivoque lorsqu'il mentionne que le changement climatique est le grand défi sur lequel l'histoire jugera notre génération. À ce propos, l'heureuse initiative qu'a constitué le Sommet du 22 septembre 2009 a permis à nos chefs d'État et de gouvernement de lancer un message politique fort qui, nous l'espérons, recevra un écho favorable à Copenhague.

Mais qu'il me soit permis de réitérer ici que, pour l'Afrique, l'urgence d'une transition vers une économie mondiale plus sobre en émissions de carbone ne fait l'objet d'aucun doute. Et nous sommes disposés à apporter notre contribution à l'effort d'ensemble devant nous mener à ce qu'il est convenu d'appeler le Nouveau Pacte vert mondial, à condition cependant que cela ne signifie point pour nous hypothéquer notre propre développement. C'est dire qu'il nous faut les moyens non seulement pour assurer un développement propre de nos pays respectifs, mais également pour prendre les mesures d'adaptation, pour ne pas dire de survie, nécessaires face aux conséquences des changements climatiques : je veux parler, entre autres,

de l'avancée de la mer et des inondations dont le tribut sur nos maigres économies est déjà très lourd.

L'Afrique, pour ce qui la concerne, a déjà pris à bras le corps la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques à travers diverses initiatives parmi lesquelles le « projet continental de la grande Muraille verte ». Il s'agit là d'une bande verte large de 15 kilomètres devant aller de Dakar à Djibouti et qui, si elle est réalisée, constituera un véritable poumon vert supplémentaire, au profit de la planète entière.

Mais quelles que soient les actions que nous, pays en développement, serons amenés à entreprendre, et les engagements auxquels nous accepterons de souscrire, un constat s'impose : sans engagement clair de la part des pays visés à l'annexe I en faveur de la mise à disposition de ressources adéquates et sur une base non discriminatoire, le risque est grand de voir les inlassables efforts que nous avons déployés depuis décembre 2007, à Bali, en faveur d'un régime post-Kyoto acceptable et efficace, s'avérer vains à Copenhague en décembre prochain.

Pour ce qui concerne le maintien de la paix, le rapport fait état des difficultés d'une ampleur et d'une complexité sans précédent auxquelles se heurtent aujourd'hui les opérations de maintien de la paix déployées par l'ONU. Il y a lieu de se féliciter, dans un tel contexte, des importantes réformes administratives engagées par le Secrétaire général et qui méritent tout notre soutien, notamment celle concernant la mise en place d'une force de police permanente dans le cadre d'une Division de la police renforcée. L'engagement résolu du Sénégal dans le maintien de la paix et l'intérêt que ses dirigeants accordent à cette question se lisent aisément à travers la carte de déploiement de nos troupes sur le terrain.

C'est dire que nous avons accueilli avec beaucoup d'attention les propositions de réformes soumises par la France, le Canada, le Royaume-Uni, de même que les idées contenues dans le document officieux présenté conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

Il nous semble important de préciser, à ce sujet, que l'un des défis principaux pour les opérations de maintien de la paix contemporaines réside dans l'opérationnalisation de la mission de protection des civils; c'est-à-dire sa traduction en stratégie opérationnelle et sa mise en cohérence avec les autres objectifs de la mission, dans le respect de la neutralité

et de l'impartialité qui doivent guider toute action des Casques bleus.

Un autre défi, non moins important, est le quadruplement, en l'espace de 10 ans, du budget total des opérations de maintien de la paix. Ce qui constitue à n'en point douter un lourd fardeau pour la communauté internationale. Si nous comprenons le souci de certaines délégations de trouver une solution immédiate à une telle croissance exponentielle, nous devons cependant garder à l'esprit qu'un manque de prévisibilité dans la programmation des ressources financières des opérations de maintien de la paix ou une réduction drastique dans le budget, par le biais de coupes uniformes, pourraient non seulement saper la paix et la stabilité encore fragiles dans la plupart des zones d'intervention, mais également aliéner les efforts de développement soutenus par la communauté internationale dans ces zones.

La condition nécessaire de tout succès dans les activités de l'Organisation, y compris dans les trois domaines-clefs que je viens de mentionner, est de faire de l'ONU une organisation plus forte. Le Secrétaire général s'y est engagé et en a fait l'une de ses préoccupations premières. Cela mérite nos félicitations. Les nombreuses réformes qu'il a lancées au sein du Secrétariat, qui viennent d'être complétées par la récente décision que nous avons prise de créer une entité unique s'occupant des questions des femmes, constituent des pas importants vers cette ONU plus forte.

Mais ces avancées auront toujours un goût d'inachevé sans une réforme du Conseil de sécurité. Les négociations intergouvernementales que nous avons menées depuis la soixante-troisième session, nous ont permis de nous convaincre davantage qu'un accord est à notre portée, pour peu que nous fassions preuve, chacun en ce qui le concerne, d'un sens élevé de l'histoire. Nous formons donc le vœu que la présente session soit celle du dénouement tant attendu.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1).

Nous sommes ici rassemblés dans un contexte marqué par de nouveaux et anciens défis qu'il nous faut relever ensemble et de manière efficace. Au nombre de ceux-ci se trouvent les effets des multiples crises, financière, alimentaire, énergétique, avec en toile de fond le puissant phénomène du changement

climatique, qui gagne lentement de la vitesse. Sans oublier le virus A (H1N1) dont la propagation actuelle est très rapide.

Parallèlement, nous sommes toujours aux prises avec des problèmes permanents tels que les défis de la dénucléarisation du monde, des conflits persistants entre États et à l'intérieur des États, des violations des droits de l'homme, de la criminalité transnationale organisée, et en particulier du terrorisme. C'est là un ensemble de problèmes transfrontaliers qui ne peuvent être abordés que dans une optique multilatérale. Un renouvellement des efforts et de la coopération au niveau international s'avère plus nécessaire que jamais pour contrer ces menaces multiformes. C'est le moment pour nous d'adopter un nouveau style de multilatéralisme pour travailler dans la solidarité et dans l'unité, dans l'intérêt de tous.

Le besoin, donc, de parfaire le triangle développement, liberté, paix n'a jamais été plus pressant. Au cœur d'un tel effort réside le renforcement de notre architecture institutionnelle multilatérale, qui doit être plus solide et plus dynamique. Nous devons à cet effet veiller à renforcer la validité de l'ONU en la rendant plus démocratique et plus cohérente. Ce n'est que de la sorte que l'ONU deviendra une institution crédible et fiable, en mesure d'exercer ses fonctions et d'exécuter son mandat conformément aux besoins de ses États Membres.

Face aux impératifs de développement, nous devons tenir compte des trois crises systémiques auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui : les crises financière, alimentaire et énergétique, auxquelles vient se surajouter la menace du changement climatique. La tâche la plus urgente pour nous au cours de cette session consistera à trouver les moyens de dégager l'économie mondiale de l'emprise de la crise économique et de la récession. Nous avons tous fait d'importantes contributions en faveur du progrès, mais les causes sous-jacentes de la crise n'ont toujours pas été traitées de manière complète et efficace. Nous devons faire le nécessaire pour donner rapidement et intégralement suite aux décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Par ailleurs, les travaux de la présente session doivent permettre de créer des synergies avec d'autres processus.

En attendant, la sécurité alimentaire mondiale n'est toujours pas une réalité, le manque d'offre ou

d'accès aux vivres privant la majorité des pauvres de la planète d'une alimentation suffisante. Ce sont approximativement un milliard de personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition, et nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas mettre cette question au centre des préoccupations de l'ONU. L'Organisation devrait continuer de jouer un rôle actif en matière d'intégration des politiques agricoles dans le programme de développement international. Au cœur de cette action se trouve le renforcement de la sécurité alimentaire internationale et des systèmes de protection sociale.

S'agissant des changements climatiques, nous devons conclure à Copenhague un accord général sans exclusive, équitable et juste. Le Sommet sur les changements climatiques, tenu à New York le 22 septembre, a créé une dynamique politique favorable au consensus. Les négociations doivent s'inspirer de la feuille de route de Bali, axée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Même s'il importe de souligner que les négociations devraient se dérouler dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le processus de l'ONU joue un rôle fondamental en apportant de manière constructive l'appui politique nécessaire à la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques.

Pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux pays en développement ont fait des progrès satisfaisants. Nous craignons toutefois que les crises mondiales actuelles ne menacent d'inverser ces progrès. En raison du peu de temps qui nous reste avant 2015, nous devons nous attacher à renforcer concrètement les efforts mondiaux d'appui à la réalisation de ces objectifs.

L'ONU devrait assurer activement le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs, de manière à faire profiter de ses précieuses contributions les préparatifs de la réunion d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement l'année prochaine. Le rôle joué par l'ONU dans le programme de développement international doit être renforcé.

L'Indonésie apprécie grandement les nombreux témoignages de soutien et de solidarité reçus après le séisme dévastateur qui vient de frapper l'ouest de Sumatra. Nous présentons également nos condoléances

à nos amis des Philippines, du Viet Nam, du Cambodge, de la République démocratique et populaire Lao, de l'Inde, du Samoa, des Samoa américaines, des Tonga et des autres zones de la région qui ont également été frappées récemment par des catastrophes naturelles.

Le coût humain et économique des catastrophes naturelles met en lumière l'importance d'une intensification des interventions d'urgence menées conjointement et d'une planification préalable en cas de catastrophe, en particulier dans les pays en développement. À cet effet, le système humanitaire des Nations Unies doit continuer à mobiliser les fonds et à renforcer les capacités, qui jouent un rôle décisif dans les interventions d'urgence partout dans le monde.

Le nouvel esprit du multilatéralisme doit également être mis à profit pour relever les défis à la paix et à la sécurité auxquels le monde est confronté depuis longtemps. La paix au Moyen-Orient, à cet égard, est particulièrement cruciale pour la stabilité mondiale à long terme. L'Indonésie reste pleinement partisane de la solution qui prévoit deux États, qui permettrait à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte en paix, et à l'État palestinien d'exercer pleinement et sans restriction son autorité et sa souveraineté. En cette période critique, nous tenons à souligner la responsabilité historique qu'a l'ONU d'œuvrer en faveur d'une paix véritablement globale et durable au Moyen-Orient.

Le terrorisme est un phénomène complexe. Par conséquent, le combattre exige une approche globale. Nous ne devons épargner aucun effort dans la lutte contre le terrorisme, sans toutefois recourir à des mesures répressives et antidémocratiques. Il faut également s'attaquer d'urgence aux causes premières du phénomène, telles que la pauvreté et l'injustice. L'ONU peut donc jouer un rôle unique en mettant à profit les multiples efforts accomplis aux niveaux national et régional pour venir à bout des menaces du terrorisme.

Nous sommes à un tournant prometteur dans nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Étant donné l'atmosphère positive qui prévaut actuellement entre les États Membres, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États nucléaires et les États non nucléaires devraient, au cours de la Conférence d'examen de l'année prochaine, s'employer à trouver un accord sur des mesures concrètes permettant la

réalisation d'un désarmement total et complet, et à renforcer le régime de non-prolifération. L'ONU devrait pour sa part continuer à œuvrer à la revitalisation des efforts de désarmement multilatéraux.

S'agissant du maintien de la paix, l'Indonésie se félicite des débats en cours sur la future orientation des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous devons faire en sorte que ce processus fournisse un cadre à ces opérations dans lequel se constituerait un solide partenariat mondial qui permettrait à toutes les parties en présence d'assumer pleinement leur rôle. En outre, nous ne devons pas négliger le rôle que peuvent jouer les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Cependant, le maintien de la paix n'est pas une panacée face aux causes profondes des conflits; son potentiel réside dans la création d'un environnement propice au progrès du processus politique.

Nous devons réaffirmer que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés et qu'ils doivent donc être traités de manière juste et équitable, égale et avec la même attention que celle qui est accordée aux autres sujets au sein de l'ONU. Pour faire progresser les travaux du Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale doit fournir des orientations stratégiques. L'ONU doit aussi renforcer ses efforts dans le domaine de la sensibilisation et prendre des dispositions concrètes pour intégrer les droits de l'homme à tous les aspects de son travail.

En ce qui concerne la responsabilité de protéger, la prévention est l'élément clef. Les délibérations doivent mettre l'accent sur le renforcement de la capacité des États Membres de satisfaire aux critères de la bonne gouvernance et de l'état de droit. À cette fin, l'Assemblée générale devrait définir clairement une stratégie complète visant au renforcement de ces objectifs.

Certes, l'ONU ne détient pas toutes les solutions, mais on ne saurait trop insister sur sa pertinence. Nous devons investir dans des ressources plus adéquates pour l'ONU. L'ONU doit également engager tous les efforts nécessaires pour être plus transparente, démocratique, efficace et efficiente dans l'accomplissement de son mandat.

Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité réformé, qui soit crédible et qui soit le reflet de la pluralité de notre monde d'aujourd'hui. L'Assemblée générale doit être réaffirmée comme l'organe principal

de délibération, de prise de décisions et de représentation de l'ONU. Le Conseil économique et social a besoin d'être renforcé, afin d'être à même de jouer son rôle de défense et de coordination des politiques sur tous les aspects du développement, et ce, en particulier, dans une ère où les crises sont interconnectées.

Même s'il n'y a pas de certitude quant à ce que l'avenir nous réserve, si l'histoire est porteuse d'enseignements, alors nous pouvons espérer mieux pouvoir nous préparer pour affronter l'avenir. À cette fin, la culture du travail, à l'ONU, doit être réformée. Nous devons veiller à ce que la gestion axée sur les résultats, la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité fassent partie intégrante des pratiques de gestion au sein du système de l'ONU. C'est ce que requiert la cohérence à l'échelle du système.

Je voudrais, pour conclure, souligner que les défis qui se posent à nous aujourd'hui sont immenses et que notre succès se mesurera à la façon dont nous relèverons les défis actuels en matière de développement, de paix, de sécurité et de droits de l'homme, et ce, sur un pied d'égalité, en mettant l'ONU au centre de cet effort.

**M. Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en remerciant le Secrétaire général pour son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Compte tenu de la nature mondiale des défis d'aujourd'hui, le Secrétaire général a souligné à juste titre que le multilatéralisme s'imposait aujourd'hui à nous comme jamais. Il est donc impératif que l'Organisation des Nations Unies incarne l'espoir du nouveau multilatéralisme.

Le Secrétaire général a identifié cinq éléments importants pour le renouvellement du multilatéralisme. Même s'il y a un consensus sur les éléments identifiés, il est évident que le cinquième, la réforme de l'architecture multilatérale mondiale, est la clef de voûte des progrès enregistrés sur les autres éléments.

Les efforts visant à promouvoir un nouveau multilatéralisme ont peu de chance de réussir sans une réforme générale des structures de gouvernance mondiale. La crise financière en cours souligne en outre le besoin urgent de prendre des mesures concrètes en vue de restructurer les architectures internationales de gouvernance de manière à prendre en compte les réalités actuelles et permettre une plus grande représentation des pays en développement.

Si nous voulons que nos institutions multilatérales soient capables de relever les défis actuels et à venir, nous ne pouvons pas continuer de fonctionner avec des structures qui datent de la Deuxième Guerre mondiale et qui ne reflètent pas les réalités mondiales ou naissantes. De modestes pas en avant comme le plus grand rôle donné au Groupe des Vingt sont un début, mais certainement pas une fin. Dans ce contexte, il y a un besoin critique à l'ONU, c'est celui d'élargir le Conseil de sécurité tant au niveau des sièges permanents que des sièges non permanents et d'en améliorer les méthodes de travail.

Nous nous félicitons que la décision ait été récemment prise à l'unanimité de reprendre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. La décision de s'appuyer sur les progrès déjà réalisés nous permet maintenant de mettre l'accent sur l'opinion de la majorité écrasante, qu'il faudrait à la fois un élargissement dans la catégorie des membres permanents et dans celle des membres non permanents.

Nous sommes encore aux prises avec les retombées négatives d'une crise économique et financière sans précédent. Les pays en développement, qui ne sont pas à l'origine de la crise, ont pourtant été les plus touchés. Il est impératif de poursuivre et accentuer les efforts et autres actions entreprises pour stimuler ces pays et les aider. En ce moment, il n'y a pas de place pour le protectionnisme sous quelque forme que ce soit dans les pays développés.

Le Secrétaire général a éloquemment mis en exergue la corrélation directe qui existe entre la disponibilité des ressources et les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Puisque les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser ces objectifs ont été compromis par la crise économique et financière, il faut que la communauté internationale fasse parvenir davantage d'aide et de flux d'investissement aux pays en développement.

À la miniréunion ministérielle des Ministres du commerce qui s'est récemment tenue à New Delhi, nous avons réalisé des progrès importants vers la revitalisation des négociations multilatérales sur le commerce entreprises à Doha. Nous espérons que le Cycle de Doha va maintenant progresser vers une solution axée sur le développement et qui peut aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement.

Le Secrétaire général a identifié à juste titre les changements climatiques comme une priorité de premier plan. Nous saluons l'initiative qu'il a prise d'organiser le Sommet sur les changements climatiques le 22 septembre 2009. L'Inde, qui subit fortement les effets des changements climatiques, ne peut qu'être l'un des artisans d'une solution au problème et elle militera pour un texte ambitieux et équitable à Copenhague. Ce résultat doit être conforme aux dispositions et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier, le principe des responsabilités communes mais différenciées, et garantir que les pays en développement puissent se consacrer à leur priorité absolue en matière de développement, à savoir l'élimination de la pauvreté. Nous prenons également au niveau national de nombreuses mesures d'atténuation des émissions et d'adaptation pour faire face aux changements climatiques. Un grand nombre de ces mesures seront assorties d'objectifs précis et quantifiables et de calendriers de mise en œuvre.

Sur le plan multilatéral, il faut mettre davantage l'accent sur l'accès des pays en développement aux technologies. L'ONU doit jouer un véritable rôle de facilitateur en ménageant aux pays en développement un accès à des technologies abordables et rentables, et en permettant le transfert de ces technologies vers ces pays. On ne saurait non plus ignorer la nécessité de revoir le régime des droits de propriété intellectuelle dans un souci d'équilibre entre la gratification des innovateurs et le bien commun de l'humanité.

Le maintien de la paix reste l'activité la plus visible de l'ONU et aussi celle qui, peut-être plus que toute autre, représente l'aspiration de la Charte à empêcher le fléau de la guerre d'affliger nos sociétés. Toutefois, au point où les choses en sont aujourd'hui, l'ONU ne possède ni les ressources ni le savoir-faire nécessaires pour mettre en œuvre de manière satisfaisante un certain nombre de ses mandats ambitieux de maintien de la paix. Certains pays sont désireux et capables de contribuer davantage, en termes de ressources. La difficulté réside dans la création d'un cadre qui permette à l'ONU d'avoir accès à ces ressources et ces capacités et de les mettre à profit.

En tant qu'État Membre étroitement associé aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'Inde participera activement à la mise en place du nouveau partenariat mondial de maintien de la paix que prône le Secrétaire général, notamment pour ce qui a trait à l'état de droit et au déploiement d'unités de police. Je

me réjouis que le travail de l'unité de police indienne déployée au Libéria, et qui est uniquement constituée de femmes, ait été très apprécié.

La consolidation de la paix est l'une des activités de l'ONU qu'il faut sérieusement et rapidement améliorer dans les années à venir, compte tenu des besoins énormes qui existent dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Naturellement, la consolidation de la paix doit être, avant tout, un processus national. Mais la communauté internationale doit être présente pour aider les pays à se relever au lendemain des conflits.

Ici encore, je voudrais réaffirmer la détermination de mon gouvernement à œuvrer en collaboration avec l'ONU, cette fois-ci dans ses efforts de consolidation de la paix. L'Inde conjugue en la matière de façon unique l'expérience, le savoir-faire et les capacités qui, nous le croyons, sont des attributs critiques pour l'édification d'une nation, partout dans le monde.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général se soit employé à mettre à profit le sixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour renforcer les efforts de sensibilisation des États Membres dans le domaine des droits de l'homme et prendre des mesures concrètes afin d'intégrer les droits de l'homme à tous les aspects des travaux de l'Organisation.

Dans notre effort d'intégration des droits de l'homme aux travaux de l'ONU, nous devons veiller à ce que le programme de développement entrepris par l'ONU ne soit pas compromis par l'instauration de nouvelles conditionnalités pour la fourniture de l'aide au développement. L'une des priorités, sur le plan des droits de l'homme, devra être de mettre en exergue le souci, au sein de l'Organisation, de faire du droit au développement une réalité dans les meilleurs délais.

Le point de vue de l'Inde a toujours été que la responsabilité de protéger est l'une des premières responsabilités de chaque État Membre vis-à-vis de sa population. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe de poursuivre les consultations sur l'application de la responsabilité de protéger aux quatre atrocités à grande échelle qu'il a définies et de continuer à mettre l'accent sur le non-recours à la force. Nous avons donc parrainé la résolution 63/308 de l'Assemblée générale. Cependant, nous devons être conscients du fait que la création de nouvelles normes doit s'accompagner de garanties voulues contre leur mauvaise utilisation. À cet égard, la responsabilité de

protéger ne doit en aucun cas servir de prétexte à l'ingérence humanitaire ou à l'action unilatérale.

Nous saluons les progrès enregistrés ces quatre dernières années par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. L'Inde a été l'un des premiers pays à appuyer la création, sa contribution se monte d'ores et déjà à 20 millions de dollars. Je puis assurer l'Assemblée que nous continuerons de participer activement aux activités de ce Fonds, dont nous pensons qu'elles contribuent à la promotion des pratiques optimales et des pratiques de gouvernance participative.

Le terrorisme est le fléau de notre époque. Nous devons le combattre avec toute la puissance dont dispose la communauté internationale. Si je suis heureux que l'ONU s'emploie à rendre opérationnelle la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, nous estimons qu'il est essentiel que nous adoptions, pendant cette session, une convention globale contre le terrorisme international, qui fait l'objet de négociations depuis plus de 15 ans. Cela permettrait de disposer ensuite d'une base juridique solide pour la lutte contre le terrorisme.

L'Inde partage pleinement les préoccupations suscitées par l'existence d'armes de destruction massive et le risque qu'elles soient acquises par des acteurs non étatiques et des terroristes. L'Inde considère comme une priorité absolue l'objectif du désarmement nucléaire universel, et son bilan en matière de non-prolifération est impeccable. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus synergiques qui exigent, par conséquent, des efforts internationaux concertés et coopératifs. Nous nous félicitons de la relance du débat mondial sur la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La philosophie civilisationnelle indienne « Vasudhaiva Kutumbakam » – nous sommes une famille – guide notre perception des travaux de l'ONU. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer l'ONU et unir la communauté internationale autour du règlement des problèmes du monde par des actions décisives. Dans cet esprit, la délégation indienne attend des délibérations utiles, axées sur les résultats, sur les différents points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

**M. Davide** (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais une fois encore vous féliciter, au nom des Philippines, de votre accession à

la présidence de l'Assemblée générale pour sa soixante-quatrième session. Je suis convaincu que les qualités de compréhension et de sagesse qui vous caractérisent, ainsi que votre vaste expérience de la diplomatie multilatérale, vous permettront de revivifier et revigorer les travaux de ce parlement des nations parfaitement représentatif, et vous vaudront plein succès dans les travaux que vous présidez.

Les Philippines félicitent également le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Ce rapport est sans aucun doute l'œuvre de quelqu'un qui, dans son esprit, son cœur et son âme, ne désire rien d'autre que de voir l'ONU capable de véritablement concrétiser sa vision et de remplir sa mission en ces temps difficiles. Le rapport mérite d'être étudié avec attention, non seulement ici, au sein de l'ONU, mais également dans nos capitales respectives. Le récit qu'il fait de l'état des affaires du monde et de la façon dont l'ONU a pris à bras le corps les défis transfrontières illustre la nécessité à la fois d'une volonté et d'une action collectives de la part de l'ensemble des Membres de l'ONU.

À cet égard, les Philippines s'associent pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je voudrais toutefois souligner quelques points.

Ma délégation appuie les principes généraux énoncés dans les recommandations du Secrétaire général en faveur d'un nouveau multilatéralisme, et dans ses conclusions quant à la voie la plus efficace à suivre en plaçant l'ONU au cœur du nouveau multilatéralisme qu'il appelle de ses vœux. Ce nouveau multilatéralisme passe par la priorité donnée aux problèmes transfrontières, comme le changement climatique, la croissance économique, la sécurité alimentaire, la santé mondiale, le désarmement et la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme.

Toutefois, définir des priorités sans avoir de plan de travail assorti d'un calendrier pourrait conduire à un débat interminable. Ainsi, la tendance à se projeter au-delà du sommet de haut niveau sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague en décembre est révélatrice du risque d'indécision qui nous menace quand il s'agira de parvenir à des accords concrets à Copenhague. Copenhague doit être un moment décisif de la lutte contre les changements climatiques, qui fera fond sur les résultats du Sommet sur les changements

climatiques convoqué par le Secrétaire général en septembre dernier. Seules les questions résiduelles ou celles qui concernent les modalités de mise en œuvre des directives convenues à Copenhague doivent être renvoyées à la prochaine conférence sur les changements climatiques qui aura lieu l'année prochaine à Mexico.

En ce qui concerne le financement du développement, l'ONU organisera en 2010 la quatrième conférence de haut niveau de suivi du Consensus de Monterrey. Les questions parallèles et marginales ne doivent pas éclipser le but même du Consensus de Monterrey, qui est d'amener les pays développés à consacrer au moins 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement pour les pays pauvres. Très peu de pays ont atteint cet objectif. La conférence à venir doit étudier comment la plupart des pays développés pourraient honorer rapidement leur engagement en matière d'aide publique au développement en vertu du Consensus de Monterrey.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, il est nécessaire d'élargir les horizons de la coopération multilatérale, en partant de la dimension traditionnelle de l'offre et de la demande pour intégrer le marché à terme et le commerce des produits de base en général, qui ont la capacité de déformer les facteurs de sécurité alimentaire par pure avidité commerciale. Nous devons donc fixer un calendrier précis pour évaluer la façon dont on peut intégrer les marchés à terme au processus de planification dans le cadre de la sécurité alimentaire.

La santé mondiale est un autre domaine crucial en matière de coopération mondiale. La rapidité avec laquelle les pays, les organisations internationales et les peuples du monde ont réagi à des pandémies telles que la récente grippe porcine (H1N1) est en effet encourageante. Cependant, les mesures prises à cet égard ont porté essentiellement sur des plans d'action en cas d'épidémie. Les mesures de prévention sont tout aussi importantes, et cette dimension du travail doit également être assortie d'un calendrier précis, dans le cadre d'un système de communication des informations contrôlé au niveau multilatéral.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires portent sur des préoccupations générales, hautement politisées et névralgiques qui sont cependant essentielles pour donner au monde entier un sentiment de sécurité. Le Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires (TNP), dont les parties se réunissent tous les cinq ans, tient une place toute spéciale dans la constellation des instruments portant sur le désarmement. La Conférence d'examen du Traité, qui aura lieu en 2010 sous la présidence philippine, se tiendra après une longue période d'hibernation caractérisée par un manque de progrès dans la réalisation des objectifs que sont le désarmement et la non-prolifération nucléaires et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Néanmoins, il y a des indicateurs positifs qui augurent bien du succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010. Bien que l'on s'attende à parvenir à un consensus qui permettra de faire progresser le processus relatif au TNP, nous ne devrions ménager aucun effort pour identifier, lorsque cela est possible, les domaines de convergence grâce à des calendriers de mise en œuvre.

La lutte contre le terrorisme, un fléau répugnant aux niveaux national, régional et international, a gagné en intensité dans le monde entier et il faut que la coopération internationale dans ce domaine soit soutenue. Pour renforcer l'efficacité de cette campagne mondiale, il faudrait mettre en place un calendrier de mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires prises au niveau national pour lutter contre le terrorisme.

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont le meilleur exemple d'un effort de coopération internationale assorti de délais, puisqu'a été établie une période de 15 ans pour la réalisation des huit objectifs. Cela rend facile la mesure et la surveillance de la réalisation de ces objectifs. Si l'ONU ne continue pas de fixer des délais et des calendriers précis pour l'application des mesures qui ont été adoptées, nous serons entravés dans nos efforts pour mettre à disposition en temps voulu des biens publics mondiaux en particulier à l'attention de nos populations les plus vulnérables. Les Philippines maintiennent que l'établissement de calendriers est une façon très efficace de refondre le système des Nations Unies et que cette pratique devrait être au cœur du nouveau multilatéralisme. Faute de quoi, ce multilatéralisme pourrait se perdre dans le bruit inutile des discours.

Pour terminer, je tiens à faire état de la profonde gratitude des Philippines vis-à-vis des États Membres qui ont exprimé leurs condoléances, leur sympathie et leur compassion face au sillage de victimes et de dégâts matériels laissés par le cyclone Ketsana dans notre pays.

*La séance est levée à 13 heures.*